



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2025

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du premier trimestre de 2025 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2024 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des révisions aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des révisions de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BSI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	41 - 42
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	43 - 44
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5		
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	45 - 49
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7		
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	50 - 51
Composition de la TLAC (TLAC1)	9		
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	52 - 53
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	11	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	54 - 55
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	56 - 58
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	59 - 61
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)	14		
Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)	15 - 17	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	62 - 63
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	18	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	64 - 65
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	19	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	66
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	19	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	67
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	20	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	67
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	21	Dérivés – Notionnel	68 - 69
Qualité de crédit des actifs (RC1)	22 - 23	Dérivés – Exposition au risque de crédit	70
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	24	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)	71
Expositions brutes au risque de crédit	25 - 27	Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)	71
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	28 - 29	États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)	71
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	30 - 34	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	72 - 73
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	35	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	74 - 75
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	36 - 40	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	76 - 77
		Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	78 - 79
		Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	80
		Risque de marché selon l'approche standard (RM1)	81
		Glossaire – Bâle	82
		Acronyme	83

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2025. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2024.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2025	IFS T1 2025	IRS T1 2025	Rapport annuel 2024
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				16, 78, 84-99, 107, 124
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			20	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			21	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			21	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				94-97, 100-102
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			22-23	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2025	IFS T1 2025	IRS T1 2025	Rapport annuel 2024
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle	77			103, 160, 167, 191
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			25-27	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		26-28, 30-32		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	77			160, 191
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				103
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			24	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				102
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			28-29	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			30-35	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				94-97, 100-104, 111-112
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			36-53	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			18	
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2025	IFS T1 2025	IRS T1 2025	Rapport annuel 2024
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				102-103, 117
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			54-55	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			56-58	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			59-65	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			66	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			67	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			67	
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RVCA – Informations qualitatives générales requises sur le RVC	Annuelle				103
	RVC1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.			
	RVC2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVCB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres RVC (AS-RVC)	Annuelle				103
	RVC3 – Approche standard pour le RVC (AS-RVC)	Trimestrielle			71	
	RVC4 – États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC	Trimestrielle			71	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				81-82, 104, 163, 192-194
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			72-73	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			74-75	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			76-77	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			78-79	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM	Annuelle	34-35			
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				112-116
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	49			118

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2025	IFS T1 2025	IRS T1 2025	Rapport annuel 2024
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	50			119
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				116
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle				104-107
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	Trimestrielle			81	
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI	s. o.	La TD n'emploie pas l'AMI.			
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15-17	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				109-111
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				107-108
Rémunération⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2024 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2025.

⁶ L'information liée à la rémunération sera présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2024.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1²)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités

financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres

entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions

vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des

autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités

financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments

de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

N° de ligne	2025		2024					Renvois ¹	Modèle du BSIF			
	T1		T4	T3	T2	T1						
1	25 679	\$	25 543	\$	25 369	\$	25 410	\$	25 428	\$	A1+A2+B	1
2	71 718		70 826		69 316		71 904		72 347		C	2
3	10 520		7 904		6 015		4 166		3 830		D	3
4	–		–		–		–		–			5
5	107 917		104 273		100 700		101 480		101 605			6
6	–		–		–		–		–			7
7	(19 359)		(18 645)		(18 504)		(18 470)		(17 922)		E1-E2	8
8	(3 041)		(2 921)		(2 842)		(2 759)		(2 654)		F1-F2	9
9	(284)		(212)		(121)		(180)		(198)		G	10
10	2 859		3 015		3 285		4 878		3 559		H	11
11	–		–		–		–		–		I	12
12	–		–		–		–		–			13
13	(191)		(193)		(204)		(181)		(148)		J	14
14	(733)		(731)		(908)		(676)		(773)		K1-K2	15
15	(57)		(21)		(8)		(8)		(20)			16
16	–		–		–		–		–			17
17	(1 890)		(1 835)		(2 982)		(3 202)		(2 724)		L1+L2	18
18	–		–		–		–		–			19
19	–		–		–		–		–			20
20	–		–		–		–		–			21
21	–		–		–		–		–			22
22	–		–		–		–		–			23
23	–		–		–		–		–			24
24	–		–		–		–		–			25
25	(35)		(32)		(51)		(51)		(56)		M	26
26	18		16		12		10		10			26
27	–		–		–		–		–			27
28	(22 713)		(21 559)		(22 323)		(20 639)		(20 926)			28
29	85 204		82 714		78 377		80 841		80 679			29
30	11 087		10 887		10 876		10 502		10 830		N+O+P	30
31	11 087		10 887		10 876		10 502		10 830			31
32	–		–		–		–		–			32
33	–		–		–		–		–			34
34	11 087		10 887		10 876		10 502		10 830			36
35	–		–		–		–		–			37
36	–		–		–		–		–			38
37	(2)		(3)		(5)		(5)		(5)		Q	39
38	(700)		(350)		(350)		(350)		(350)		R	40
39	–		–		–		–		–			41
40	–		–		–		–		–			42
41	(702)		(353)		(355)		(355)		(355)			43
42	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475			44
43	95 589	\$	93 248	\$	88 898	\$	90 988	\$	91 154	\$		45

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres CET1 + réserve de conservation des fonds propres +

réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2025	2024				Renvois ¹	Modèle du BSIF
	T1	T4	T3	T2	T1		
44	13 471	\$ 11 273	\$ 9 716	\$ 11 120	\$ 9 357	S	46
45	–	–	–	–	–		48
46	1 424	1 512	1 378	1 485	1 781	T	50
47	14 895	12 785	11 094	12 605	11 138		51
48	–	–	–	–	–		52
49	–	–	–	–	–		53
50	(226)	(224)	(332)	(316)	(228)	U	54
50a	(20)	(64)	(19)	(144)	(115)	V	54a
51	–	–	(160)	(160)	(160)	W	55
52	–	–	–	–	–		56
53	(246)	(288)	(511)	(620)	(503)		57
54	14 649	12 497	10 583	11 985	10 635		58
55	110 238	105 745	99 481	102 973	101 789		59
56	649 043	\$ 630 900	\$ 610 482	\$ 602 825	\$ 579 424		60
57	13,1	13,1	12,8	13,4	13,9		61
58	14,7	14,8	14,6	15,1	15,7		62
59	17,0	16,8	16,3	17,1	17,6		63
60	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		64
61	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		65
62	–	–	–	–	–		66
63	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0		67
63a	–	–	–	–	–		67a
64	8,6	8,6	8,0	8,9	9,3		68
65	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		69
66	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5		70
67	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5		71

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres CET1 avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2025 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2024. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} novembre 2023, la réserve s'établit à 3,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2025		2024					Modèle du BSIF			
	T1		T4	T3	T2	T1					
68	8 710	\$	8 454	\$	8 137	\$	8 404	\$	8 341	\$	72
69	2 556		2 941		2 938		2 948		2 913		73
70	85		81		83		84		85		74
71	3 017		1 889		2 432		2 108		1 742		75
72	7		7		7		7		8		76
73	7		7		7		7		8		77
74	1 417		1 505		1 370		1 478		1 773		78
75	1 417		1 505		1 370		1 478		1 773		79
76	16,9	%	17,0	%	17,7	%	17,5	%	17,8	%	
77	16,9		17,0		17,7		17,5		17,8		
78	18,2		18,2		19,0		18,8		19,0		
79	41,2		41,5		42,2		41,9		41,6		
80	41,2		41,5		42,2		41,9		41,6		
81	41,2		41,5		42,2		41,9		41,6		

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2025		2024							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	82 714	\$	78 377	\$	80 841	\$	80 679	\$	82 317	\$
2	25		20		26		24		42	
3	–		–		(1 061)		(1 219)		(1 723)	
4	(1 922)		(1 975)		(1 848)		(1 985)		(1 881)	
5	130		131		129		132		137	
6	2 793		3 635		(181)		2 564		2 824	
7	2		11		(23)		(33)		231	
8	2 637		559		148		1 636		(2 127)	
9	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
10	113		(98)		82		42		357	
11	(290)		1 158		26		(23)		838	
12	(834)		(220)		(117)		(653)		454	
13	(72)		(91)		59		18		9	
14	–		–		–		–		–	
15	(92)		1 207		296		(341)		(799)	
16	85 204		82 714		78 377		80 841		80 679	
17	10 534		10 521		10 147		10 475		10 435	
18	750		–		1 335		–		–	
19	(500)		–		(950)		(350)		–	
20	(399)		13		(11)		22		40	
21	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475	
22	95 589		93 248		88 898		90 988		91 154	
23	12 497		10 583		11 985		10 635		10 896	
24	2 198		1 557		–		1 750		–	
25	–		–		(1 500)		–		–	
26	–		–		–		–		–	
27	(88)		134		(107)		(296)		(183)	
28	42		223		205		(104)		(78)	
29	14 649		12 497		10 583		11 985		10 635	
30	110 238	\$	105 745	\$	99 481	\$	102 973	\$	101 789	\$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 552	\$				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	136 440		\$		6 530	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	198 855				136 431	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	6 810				198 855	
Dérivés	5	83 885				6 151	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	6 299				83 888	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	108 691				1 974	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	8				35	104 803	M
Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)	9				82		L1
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres CET1	10				2		Q
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1	11				226		U
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2	12				20		V
Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions	13				1 256		
Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires	14	255 743				255 743	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	15	222 119				222 119	
Valeurs mobilières prises en pension	16	973 966				973 966	
Prêts	17	(8 654)				(8 654)	
Provision pour pertes sur prêts	18				(1 424)		T
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2	19				–		I
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	20				(7 230)		
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires	21	102 848				100 790	
Autres	22				1 808		L2
Participation dans Schwab	23				7 434		
Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires	24				19 579		E1
Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	25				3 078		F1
Goodwill	26				85		
Autres immobilisations incorporelles	27				284		G
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	28				3 017		
Actifs d'impôt différé	29				1 697		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	30				(28)		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	31				–		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	32				100		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	33				1 005		K1
Participations significatives dans des institutions financières	34				62 731		
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	35						
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	36						
Goodwill	37						
Autres immobilisations incorporelles	38						
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	39						
Actifs d'impôt différé	40						
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	41						
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation	42						
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	43						
Participations significatives dans des institutions financières	44						
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires	45						
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires	46						
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	47						
Autres actifs	48						
TOTAL DE L'ACTIF	35	2 093 554				2 082 596	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES							
Dépôts détenus à des fins de transaction	36	27 198				27 198	
Dérivés	37	75 017				75 017	
Passifs de titrisation à la juste valeur	38	21 181				21 181	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	39	210 700				210 700	
Dépôts	40	1 290 486				1 290 486	
Autres	41	336 297				325 339	
Passifs d'impôt différé	42				220		E2
Goodwill	43				37		F2
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)	44				272		K2
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies	45				(143)		
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)	46				(28)		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	47				191		J
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	48				324 790		
Autres passifs	49	13 671				13 671	
Billets et débetures subordonnés	50				13 471		S
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement	51						
Amortissement des débetures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires	52				200		
Billets subordonnés non admissibles à titre de fonds propres réglementaires	53						
Passif	54	1 974 550				1 963 592	
Actions ordinaires	55	25 528				25 528	A1
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	56	11 138				11 138	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement	57				11 138		N
Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires	58				–		
Actions autodétenues – ordinaires	59	(38)				(38)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	60	(51)				(51)	
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)	61				(51)		O
Surplus d'apport	62	189				189	
Surplus d'apport – actions ordinaires	63				189		B
Surplus d'apport – actions privilégiées	64				–		P
Résultats non distribués	65	71 718				71 718	C
Cumul des autres éléments du résultat global	66	10 520				10 520	D
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation	67				(2 859)		H
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres	68				13 379		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		2 093 554	\$			2 082 596	\$

N° de ligne	2025				Renvois ³
	T1				
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
		\$	\$	\$	
1	6 552			6 530	
2	136 440			136 431	
3	198 855			198 855	
4	6 810			6 151	
5	83 885			83 888	
6	6 299			1 974	
7	108 691			104 803	
8			35		M
9			82		L1
10			2		Q
11			226		U
12			20		V
13			1 256		
14	255 743			255 743	
15	222 119			222 119	
16	973 966			973 966	
17	(8 654)			(8 654)	
18			(1 424)		T
19			–		I
20			(7 230)		
21	102 848			100 790	
22			1 808		L2
23			7 434		
24			19 579		E1
25			3 078		F1
26			85		
27			284		G
28			3 017		
29			1 697		
30			(28)		
31			–		
32			100		
33			1 005		K1
34			62 731		
35	2 093 554			2 082 596	
36	27 198			27 198	
37	75 017			75 017	
38	21 181			21 181	
39	210 700			210 700	
40	1 290 486			1 290 486	
41	336 297			325 339	
42			220		E2
43			37		F2
44			272		K2
45			(143)		
46			(28)		
47			191		J
48			324 790		
49	13 671			13 671	
50			13 471		S
51					
52			200		
53	1 974 550			1 963 592	
54	25 528			25 528	A1
55	11 138			11 138	
56			11 138		N
57			–		
58	(38)			(38)	A2
59	(51)			(51)	
60			(51)		O
61	189			189	
62			189		B
63			–		P
64	71 718			71 718	C
65	10 520			10 520	D
66			(2 859)		H
67			13 379		
68	2 093 554	\$		2 082 596	\$

¹ D'après le bilan à la page 15 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et Cowen Insurance. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 11,0 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 3,2 milliards de dollars, desquels 700 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1. Le renvoi (R) se rapporte à la page Situation des fonds propres – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2025		2024				Modèle du BSIF
	T1		T4	T3	T2	T1	

1	2 093 554	\$	2 061 751	\$	1 967 181	\$	1 966 668	\$	1 910 892	\$	1
2	(7 803)		(8 078)		(7 210)		(7 099)		(7 015)		2
3	(2 982)		(3 045)		(1 099)		(1 397)		(1 397)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	(15)		2 422		16 363		9 090		23 424		5
6	(27 340)		(28 625)		(25 067)		(25 426)		(27 755)		6
7	250 267		240 915		235 706		231 178		222 754		7
8	(42 196)		(37 794)		(43 325)		(41 417)		(42 671)		8
9	2 263 485	\$	2 227 546	\$	2 142 549	\$	2 131 597	\$	2 078 232	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)	
Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »	

Ratio de levier

10	1 757 810	\$	1 748 281	\$	1 655 285	\$	1 649 664	\$	1 621 300	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(9 894)		(9 434)		(7 506)		(8 692)		(8 016)		3
13	(23 242)		(21 734)		(22 487)		(20 823)		(21 143)		4
14	1 724 674		1 717 113		1 625 292		1 620 149		1 592 141		5
15	34 899		35 998		29 455		35 802		29 385		6
16	49 866		45 293		55 967		56 129		55 011		7
17	–		–		–		–		–		8
18	9 595		9 288		8 970		9 187		9 361		9
19	(594)		(653)		(692)		(1 144)		(1 744)		10
20	93 766		89 926		93 700		99 974		92 013		11
21	223 545		208 893		212 918		205 722		199 079		12
22	(33 352)		(33 136)		(29 774)		(29 432)		(31 401)		13
23	4 585		3 835		4 707		4 006		3 646		14
24	–		–		–		–		–		15
25	194 778		179 592		187 851		180 296		171 324		16
26	839 523		818 053		803 747		792 100		761 583		17
27	(589 256)		(577 138)		(568 041)		(560 922)		(538 829)		18
28	250 267		240 915		235 706		231 178		222 754		19
29	95 589		93 248		88 898		90 988		91 154		20
30	2 263 485	\$	2 227 546	\$	2 142 549	\$	2 131 597	\$	2 078 232	\$	21
31	4,2	%	4,2	%	4,1	%	4,3	%	4,4	%	22

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne	2025	2024				
	T1	T4	T3	T2	T1	
Fonds propres disponibles (montants)						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	85 204 \$	82 714 \$	78 377 \$	80 841 \$	80 679 \$
Fonds propres de catégorie 1	2	95 589	93 248	88 898	90 988	91 154
Total des fonds propres	3	110 238	105 745	99 481	102 973	101 789
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	4	649 043	630 900	610 482	602 825	579 424
Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	4a	649 043	630 900	610 482	602 825	579 424
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
Ratio de fonds propres CET1	5	13,1 %	13,1 %	12,8 %	13,4 %	13,9 %
Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)	5a	13,1	13,1	12,8	13,4	13,9
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6	14,7	14,8	14,6	15,1	15,7
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)	6a	14,7	14,8	14,6	15,1	15,7
Ratio du total des fonds propres	7	17,0	16,8	16,3	17,1	17,6
Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	7a	17,0	16,8	16,3	17,1	17,6
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Exigence relative à la réserve contracyclique	9	–	–	–	–	–
Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI	10	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1	11	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque	12	8,6	8,6	8,0	8,9	9,3
Ratio de levier de Bâle III						
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	13	2 263 485 \$	2 227 546 \$	2 142 549 \$	2 131 597 \$	2 078 232 \$
Ratio de levier de Bâle III	14	4,2 %	4,2 %	4,1 %	4,3 %	4,4 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis

qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,

divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et

qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2025	2024			
	T1	T4	T3	T2	T1
1	191 740 \$	181 254 \$	177 407 \$	184 608 \$	178 223 \$
2	649 043	630 900	610 482	602 825	579 424
3	29,5 %	28,7 %	29,1 %	30,6 %	30,8 %
4	2 263 485 \$	2 227 546 \$	2 142 549 \$	2 131 597 \$	2 078 232 \$
5	8,5 %	8,1 %	8,3 %	8,7 %	8,6 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	85 204	\$	82 714	\$	78 377	\$	80 841	\$	80 679	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	4	-		-		-		-		-	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	14 649		12 497		10 583		11 985		10 635	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	-		-		-		-		-	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	9	-		-		-		-		-	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	14 649		12 497		10 583		11 985		10 635	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	110 238		105 745		99 481		102 973		101 789	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	81 786		76 082		78 205		81 927		76 636	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	-		-		-		-		-	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	81 786		76 082		78 205		81 927		76 636	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	192 024		181 827		177 686		184 900		178 425	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à SPE) ¹	19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	(284)		(573)		(279)		(292)		(202)	
Autres ajustements de TLAC	21	-		-		-		-		-	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	191 740		181 254		177 407		184 608		178 223	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	649 043		630 900		610 482		602 825		579 424	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	2 263 485		2 227 546		2 142 549		2 131 597		2 078 232	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BIS1/BISM

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

N° de ligne	2025		2024							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	85 204	\$	82 714	\$	78 377	\$	80 841	\$	80 679	\$
2	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475	
3	-		-		-		-		-	
4	-		-		-		-		-	
5	10 385		10 534		10 521		10 147		10 475	
6	14 649		12 497		10 583		11 985		10 635	
7	-		-		-		-		-	
8	-		-		-		-		-	
9	-		-		-		-		-	
10	14 649		12 497		10 583		11 985		10 635	
11	110 238		105 745		99 481		102 973		101 789	
12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
13	81 786		76 082		78 205		81 927		76 636	
14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
15	-		-		-		-		-	
16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
17	81 786		76 082		78 205		81 927		76 636	
18	192 024		181 827		177 686		184 900		178 425	
19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
20	(284)		(573)		(279)		(292)		(202)	
21	-		-		-		-		-	
22	191 740		181 254		177 407		184 608		178 223	
23	649 043		630 900		610 482		602 825		579 424	
24	2 263 485		2 227 546		2 142 549		2 131 597		2 078 232	
25	29,5	%	28,7	%	29,1	%	30,6	%	30,8	%
26	8,5		8,1		8,3		8,7		8,6	
27	8,6		8,6		8,0		8,9		9,3	
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
30	-		-		-		-		-	
31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025 T1						2024 T4						Modèle du BSIF	
	Rang de créancier						Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)													1	
Description du rang du créancier (texte libre)													2	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	1	39 086	–	–	28 086	67 172	37 458	–	–	–	26 913	–	64 371	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	3	39 086	–	–	28 086	67 172	37 458	–	–	–	26 913	–	64 371	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	4	39 086	–	–	28 086	67 172	37 458	–	–	–	26 913	–	64 371	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	6	–	–	–	28 086	28 086	–	–	–	–	26 913	–	26 913	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	9	39 086	–	–	–	39 086	37 458	–	–	–	–	–	37 458	11

	2024 T3						2024 T2						Modèle du BSIF	
	Rang de créancier						Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)													1	
Description du rang du créancier (texte libre)													2	
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	10	37 151	–	–	26 692	63 843	37 057	–	–	–	26 625	–	63 682	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	12	37 151	–	–	26 692	63 843	37 057	–	–	–	26 625	–	63 682	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	13	37 151	–	–	26 692	63 843	37 057	–	–	–	26 625	–	63 682	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	15	–	–	–	26 692	26 692	–	–	–	–	26 625	–	26 625	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	18	37 151	–	–	–	37 151	37 057	–	–	–	–	–	37 057	11

	2024 T1						Modèle du BSIF
	Rang de créancier						
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)							1
Description du rang du créancier (texte libre)							2
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	19	36 097	–	–	25 466	61 563	3
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	20	–	–	–	–	–	4
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	21	36 097	–	–	25 466	61 563	5
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	22	36 097	–	–	25 466	61 563	6
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	23	–	–	–	469	469	7
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	24	–	–	–	24 997	24 997	8
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	25	–	–	–	–	–	9
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	26	–	–	–	–	–	10
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	27	36 097	–	–	–	36 097	11

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

³ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1						2024 T4							
			Rang de créancier						Rang de créancier							
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme		
Description du rang du créancier (texte libre)	1															
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2		25 628	11 138	13 894	101 078	-	151 638	25 373	10 888	11 609	98 172	-	146 042		
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3		95	51	331	20 728	-	21 205	38	18	263	22 672	-	22 991		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4		25 433	11 087	13 563	80 350	-	130 433	25 335	10 870	11 346	75 500	-	123 051		
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5		25 433	11 087	13 563	80 350	-	130 433	25 335	10 870	11 346	75 500	-	123 051		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6		-	-	-	21 519	-	21 519	-	-	-	18 211	-	18 211		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7		-	-	-	41 408	-	41 408	-	-	-	39 357	-	39 357		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8		-	-	11 551	16 399	-	27 950	-	-	11 346	16 908	-	28 254		
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9		-	-	2 012	1 024	-	3 036	-	-	-	1 024	-	1 024		
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10		25 433	11 087	-	-	-	36 520	25 335	10 870	-	-	-	36 205		

			2024 T3						2024 T2							
			Rang de créancier						Rang de créancier							
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)				
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme		
Description du rang du créancier (texte libre)	11															
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	12		25 222	10 888	10 018	101 458	-	147 586	25 257	10 503	11 513	102 170	-	149 443		
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	13		43	17	240	23 282	-	23 582	32	8	262	19 824	-	20 126		
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	14		25 179	10 871	9 778	78 176	-	124 004	25 225	10 495	11 251	82 346	-	129 317		
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	15		25 179	10 871	9 778	78 176	-	124 004	25 225	10 495	11 251	82 346	-	129 317		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	16		-	-	-	23 001	-	23 001	-	-	-	20 980	-	20 980		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	17		-	-	-	41 341	-	41 341	-	-	-	46 544	-	46 544		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	18		-	-	9 778	13 811	-	23 589	-	-	11 251	14 799	-	26 050		
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	19		-	-	-	23	-	23	-	-	-	23	-	23		
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	20		25 179	10 871	-	-	-	36 050	25 225	10 495	-	-	-	35 720		

			2024 T1						
			Rang de créancier						
			1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
			Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	
Description du rang du créancier (texte libre)	21								
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22		25 318	10 853	9 709	103 782	-	149 662	
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	23		77	27	240	26 917	-	27 261	
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	24		25 241	10 826	9 469	76 865	-	122 401	
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	25		25 241	10 826	9 469	76 865	-	122 401	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	26		-	-	-	20 507	-	20 507	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	27		-	-	-	43 242	-	43 242	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	28		-	-	9 469	13 089	-	22 558	
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	29		-	-	-	27	-	27	
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	30		25 241	10 826	-	-	-	36 067	

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contractuel (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne
À la date du bilan

		2025 T1				2024 T4			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuel
Par pays									
Australie	1	1,00 %	117 \$			1,00 %	101 \$		
Belgique	2	1,00	18			1,00	6		
France	3	1,00	78			1,00	130		
Allemagne	4	0,75	1 463			0,75	1 309		
Luxembourg	5	0,50	45			0,50	53		
Pays-Bas	6	2,00	180			2,00	240		
Royaume-Uni	7	2,00	1 905			2,00	1 874		
Danemark	8	2,50	15						
Norvège	9	2,00	5			2,50	5		
Somme des lignes 1 à 9	10		3 826 \$				3 718 \$		
Total ¹	11		431 731 \$	0,01 %	7 \$		420 345 \$	0,01 %	7 \$

		2024 T3				2024 T2			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuel
Par pays									
Australie	12	1,00 %	108 \$			1,00 %	109 \$		
Belgique	13	0,50	13			0,50	11		
France	14	1,00	106			1,00	136		
Allemagne	15	0,75	1 347			0,75	1 332		
Luxembourg	16	0,50	225			0,50	193		
Pays-Bas	17	1,00	211			1,00	207		
Royaume-Uni	18	2,00	2 288			2,00	2 153		
Norvège	19	2,50	5			2,50	5		
Somme des lignes 1 à 7	20		4 303 \$				4 146 \$		
Total ¹	21		421 713 \$	0,02 %	7 \$		418 755 \$	0,01 %	7 \$

		2024 T1			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuel	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuel	Taux de la réserve de fonds propres contractuel propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuel
Par pays					
Australie	22	1,00 %	111 \$		
Belgique	23	-	-		
France	24	0,50	77		
Allemagne	25	0,75	1 245		
Luxembourg	26	0,50	140		
Pays-Bas	27	1,00	191		
Royaume-Uni	28	2,00	1 753		
Norvège	29	2,50	5		
Somme des lignes 1 à 7	30		3 522 \$		
Total ¹	31		400 173 \$	0,01 %	6 \$

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contractuel ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques					Exigences de fonds propres minimums ¹					Modèle du BSIF
		2025	2024				2025	2024				
		T1	T4	T3	T2	T1	T1	T4	T3	T2	T1	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	448 238	\$ 438 103	\$ 437 218	\$ 433 695	\$ 415 426	35 859	\$ 35 048	\$ 34 977	\$ 34 696	\$ 33 234	1
<i>Dont l'approche standard (AS)²</i>	2	58 619	57 790	55 440	55 607	54 493	4 689	4 623	4 435	4 449	4 359	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)</i>	3	87 160	83 265	86 110	87 441	84 139	6 973	6 661	6 889	6 995	6 731	3
<i>Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle</i>	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</i>	5	302 459	297 048	295 668	290 647	276 794	24 197	23 764	23 653	23 252	22 144	5
Risque de crédit de contrepartie	6	14 483	13 450	12 680	14 240	13 639	1 159	1 076	1 014	1 139	1 091	6
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	7	9 940	9 174	8 394	8 703	7 667	796	734	671	696	613	7
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
<i>Dont les autres RCC³</i>	9	4 543	4 276	4 286	5 537	5 972	363	342	343	443	478	9
Rajustement de la valeur du crédit (RVC) ⁴	10	5 180	5 176	5 042	5 775	5 860	414	414	403	462	469	10
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	11	3 918	3 615	3 303	3 577	2 876	313	289	264	286	230	11
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	12	613	592	620	464	421	49	48	50	37	34	12
Risque de règlement	13	271	3	61	86	74	22	–	5	7	6	13
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	16 622	16 524	15 105	15 493	15 786	1 330	1 322	1 208	1 239	1 263	14
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	15	3 248	3 093	1 879	2 031	2 169	260	247	150	162	174	15
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	16	13 226	13 307	13 157	13 377	13 531	1 058	1 065	1 053	1 070	1 082	16
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	17	148	124	69	85	86	12	10	5	7	7	17
Risque de marché ⁴	18	21 990	20 676	22 137	24 451	23 895	1 759	1 654	1 771	1 956	1 912	18
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	19	21 990	20 676	22 137	24 451	23 895	1 759	1 654	1 771	1 956	1 912	19
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21
Risque opérationnel	22	123 178	120 076	100 276	91 802	89 205	9 854	9 606	8 023	7 344	7 136	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	23	14 550	12 685	14 040	13 242	12 242	1 164	1 015	1 124	1 060	979	23
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	24	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24
Ajustement au moyen du plancher	25	–	–	–	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	25
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 23 et 25)	26	649 043	\$ 630 900	\$ 610 482	\$ 602 825	\$ 579 424	\$ 51 923	\$ 50 472	\$ 48 839	\$ 48 226	\$ 46 354	\$ 27

¹ L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

² Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

³ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

⁴ À compter du premier trimestre de 2024, l'examen fondamental du portefeuille de négociation a été mis en place pour le risque de marché et le RVC.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T1				2024 T4			
N° de ligne		APR pour les approches modélisés que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$	380 313 \$	57 790 \$	438 103 \$	649 660 \$
2	Risque de crédit de contrepartie	13 153	1 330	14 483	58 818	12 281	1 169	13 450	55 970
3	Rajustement de la valeur du crédit		5 180	5 180	5 180		5 176	5 176	5 176
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	8 542	8 080	16 622	28 418	8 231	8 293	16 524	27 868
5	Risque de marché	–	21 990	21 990	21 990	–	20 676	20 676	20 676
6	Risque opérationnel		123 178	123 178	123 178		120 076	120 076	120 076
7	APR résiduels ³		19 352	19 352	19 352		16 895	16 895	16 895
8	Total	411 314 \$	237 729 \$	649 043 \$	921 500 \$	400 825 \$	230 075 \$	630 900 \$	896 321 \$
2024									
T3									
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²	APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
9	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	381 778 \$	55 440 \$	437 218 \$	649 153 \$	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$
10	Risque de crédit de contrepartie	11 190	1 490	12 680	52 753	12 623	1 617	14 240	55 833
11	Rajustement de la valeur du crédit		5 042	5 042	5 042		5 775	5 775	5 775
12	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	6 357	8 748	15 105	23 586	6 490	9 003	15 493	22 170
13	Risque de marché	–	22 137	22 137	22 137	–	24 451	24 451	24 451
14	Risque opérationnel		100 276	100 276	100 276		91 802	91 802	91 802
15	APR résiduels ³		18 024	18 024	18 024		17 369	17 369	17 369
16	Total	399 325 \$	211 157 \$	610 482 \$	870 971 \$	397 201 \$	205 624 \$	602 825 \$	865 005 \$
2024									
T1									
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²				
17	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$				
18	Risque de crédit de contrepartie	11 864	1 775	13 639	54 121				
19	Rajustement de la valeur du crédit		5 860	5 860	5 860				
20	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	6 463	9 323	15 786	22 788				
21	Risque de marché	–	23 895	23 895	23 895				
22	Risque opérationnel		89 205	89 205	89 205				
23	APR résiduels ³		15 613	15 613	15 613				
24	Total	379 260 \$	200 164 \$	579 424 \$	841 402 \$				

¹ Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.

² Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.

³ Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2025			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 653 \$	17 \$	12 670 \$	17 175 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	11 812	–	11 812	16 545
Banques et autres institutions financières	2	5 095	773	5 868	11 047
Obligations sécurisées	3	1 135	–	1 135	980
Actions	4	–	26 961	26 961	26 961
Créances achetées	5	–	–	–	–
Entreprises	6	216 375	928	217 303	312 858
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	80 894		80 894	155 429
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	135 481		135 481	156 501
Clientèle de détail	7	150 400	4 808	155 208	261 435
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	40 322	292	40 614	44 808
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	52 855	2 388	55 243	78 429
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	57 223	2 128	59 351	138 198
Financement spécialisé	8	3 961	–	3 961	8 976
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 524	–	2 524	7 930
Autres	9	–	25 132	25 132	25 132
Total	10	389 619 \$	58 619 \$	448 238 \$	664 564 \$

N° de ligne		2024			
		T4			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	12 547 \$	15 \$	12 562 \$	16 809 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	11 656	–	11 656	16 047
Banques et autres institutions financières	12	5 122	846	5 968	10 985
Obligations sécurisées	13	1 373	–	1 373	1 217
Actions	14	–	26 020	26 020	26 020
Créances achetées	15	–	–	–	–
Entreprises	16	209 430	903	210 333	304 227
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	76 733		76 733	148 646
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	132 697		132 697	154 678
Clientèle de détail	17	147 750	4 578	152 328	255 863
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	39 920	265	40 185	43 353
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	51 681	2 249	53 930	76 280
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	56 149	2 064	58 213	136 230
Financement spécialisé	18	4 091	–	4 091	9 111
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 709	–	2 709	8 138
Autres	19	–	25 428	25 428	25 428
Total	20	380 313 \$	57 790 \$	438 103 \$	649 660 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024			
		T3			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	12 037 \$	108 \$	12 145 \$	16 625 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	11 151	-	11 151	15 819
Banques et autres institutions financières	2	5 648	916	6 564	11 258
Obligations sécurisées	3	1 441	-	1 441	1 203
Actions	4	-	25 232	25 232	25 232
Créances achetées	5	-	-	-	-
Entreprises	6	208 561	751	209 312	306 284
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	78 981	-	78 981	150 140
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	129 580	-	129 580	155 393
Clientèle de détail	7	150 012	4 508	154 520	255 537
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	43 584	259	43 843	45 494
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	50 674	2 149	52 823	75 393
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	55 754	2 100	57 854	134 650
Financement spécialisé	8	4 079	-	4 079	9 089
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 505	-	2 505	8 057
Autres	9	-	23 925	23 925	23 925
Total	10	381 778 \$	55 440 \$	437 218 \$	649 153 \$

		2024			
		T2			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	11 932 \$	104 \$	12 036 \$	16 303 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	11 004	-	11 004	15 492
Banques et autres institutions financières	12	6 237	806	7 043	14 346
Obligations sécurisées	13	1 501	-	1 501	1 185
Actions	14	-	25 122	25 122	25 122
Créances achetées	15	-	-	-	-
Entreprises	16	207 780	880	208 660	307 844
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	79 662	-	79 662	150 423
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	128 118	-	128 118	156 541
Clientèle de détail	17	147 064	4 511	151 575	249 256
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	41 980	266	42 246	42 668
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	49 291	2 054	51 345	73 883
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	55 793	2 191	57 984	132 705
Financement spécialisé	18	3 574	-	3 574	9 365
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 611	-	2 611	8 212
Autres	19	-	24 184	24 184	24 184
Total	20	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024			
		T1			
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BSI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Emprunteurs souverains	11 938 \$	97 \$	12 035 \$	16 259 \$
1a	<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	10 920	-	10 920	15 426
2	Banques et autres institutions financières	6 095	539	6 634	12 040
3	Obligations sécurisées	1 516	-	1 516	1 133
4	Actions	-	24 786	24 786	24 786
5	Créances achetées	-	-	-	-
6	Entreprises	197 596	934	198 530	298 717
6a	<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	76 484	-	76 484	147 528
6b	<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	121 112	-	121 112	150 255
7	Clientèle de détail	140 405	4 372	144 777	243 776
7a	<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	40 719	252	40 971	41 266
7b	<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	45 633	1 950	47 583	71 977
7c	<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	54 053	2 170	56 223	130 533
8	Financement spécialisé	3 383	-	3 383	9 444
8a	<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	2 448	-	2 448	8 349
9	Autres	-	23 765	23 765	23 765
10	Total	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2025				2024			
	N° de ligne	T1		T1		T4		T4	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	471 522	\$ 380 313	\$ 18 626	\$ 12 281	470 347	\$ 381 778	\$ 17 722	\$ 11 190
Montant des actifs ⁴	2	(1 715)	(1 647)	519	528	(3 604)	(5 755)	801	1 042
Qualité des actifs ⁵	3	1 156	1 159	56	56	2 402	2 403	(24)	(24)
Mise à jour des modèles ⁶	4	162	162	-	-	-	-	-	-
Méthode et politique ⁷	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	7	12 283	9 632	462	288	2 387	1 887	127	73
Autres ¹⁰	8	804	-	-	-	(10)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	484 212	\$ 389 619	\$ 19 663	\$ 13 153	471 522	\$ 380 313	\$ 18 626	\$ 12 281

		2024				2024			
	N° de ligne	T3		T2		T2		T2	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	466 557	\$ 378 088	\$ 20 015	\$ 12 623	446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864
Montant des actifs ⁴	11	1 117	1 649	(1 352)	(453)	4 334	4 388	162	528
Qualité des actifs ⁵	12	1 385	1 386	(1 028)	(1 028)	7 143	7 146	51	51
Mise à jour des modèles ⁶	13	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode et politique ⁷	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	16	811	655	87	48	7 163	5 621	303	180
Autres ¹⁰	17	477	-	-	-	1 092	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	470 347	\$ 381 778	\$ 17 722	\$ 11 190	466 557	\$ 378 088	\$ 20 015	\$ 12 623

		2024			
	N° de ligne	T1		T1	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	441 593	\$ 355 806	\$ 25 539	\$ 14 560
Montant des actifs ⁴	20	8 415	8 317	(1 696)	(356)
Qualité des actifs ⁵	21	2 001	1 997	(363)	(363)
Mise à jour des modèles ⁶	22	577	577	-	-
Méthode et politique ⁷	23	1 354	1 354	(3 468)	(1 705)
Acquisitions et cessions ⁸	24	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	25	(9 031)	(7 118)	(513)	(272)
Autres ¹⁰	26	1 916	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2025, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont diminué dans différents portefeuilles du secteur Services de détail aux États-Unis, ce qui a été en partie contrebalancé par une augmentation dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Le risque de crédit de contrepartie a augmenté dans le secteur Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et, pour le premier trimestre de 2025, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit non lié à une contrepartie ont augmenté dans différents secteurs.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025		2024							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	20 676	\$	22 137	\$	24 451	\$	23 895	\$	16 952	\$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	1 314		(1 088)		(2 314)		556		(1 925)	
Mises à jour des modèles ²	3	-		-		-		-		-	
Méthode et politique ³	4	-		(373)		-		-		8 868	
Acquisitions et cessions ⁴	5	-		-		-		-		-	
Variations des taux de change et autres ⁵	6	-		négl.		négl.		négl.		négl.	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	21 990	\$	20 676	\$	22 137	\$	24 451	\$	23 895	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025		2024							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé											
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	120 076	\$	100 276	\$	91 802	\$	89 205	\$	87 077	\$
Croissance des activités ¹	2	2 853		3 175		5 133		2 476		1 413	
Méthode et politique ²	3	-		-		-		-		-	
Acquisitions et cessions ³	4	-		-		-		-		-	
Variation dans les niveaux de risque ⁴	5	249		16 625		3 341		121		715	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	6	123 178	\$	120 076	\$	100 276	\$	91 802	\$	89 205	\$

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprise.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans (présentées avec un décalage d'un mois) par rapport à l'IA.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1						
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²		Valeurs comptables des éléments ¹				
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
Actif									
	Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 552	\$ 6 530	\$ 6 815	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	(285)
	Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	136 440	136 431	135 427	-	-	1 004	-	-
	Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	198 855	198 855	1 555	-	-	197 301	-	(1)
	Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	6 810	6 151	1 941	-	5 337	-	-	(1 127)
	Dérivés	83 885	83 888	-	83 888	-	74 526	-	-
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 299	1 974	1 974	-	-	-	-	-
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	108 691	104 803	98 915	-	5 746	-	-	142
	Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	255 743	255 743	214 702	-	41 316	-	-	(275)
	Valeurs mobilières prises en pension	222 119	222 119	-	222 119	-	8 800	-	-
	Prêts hypothécaires résidentiels	334 103	334 103	333 844	-	-	-	-	259
	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	232 675	232 675	232 771	-	-	-	-	(96)
	Cartes de crédit	41 585	41 585	32 566	-	6 783	-	-	2 236
	Entreprises et gouvernements	365 603	365 603	343 881	-	34 924	-	-	(13 202)
	Provision pour pertes sur créances	(8 654)	(8 654)	-	-	-	-	-	(8 654)
	Engagements de clients au titre d'acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-
	Participation dans Schwab	9 242	9 242	9 242	-	-	-	-	-
	Goodwill	19 579	19 579	-	-	-	-	-	19 579
	Autres immobilisations incorporelles	3 163	3 163	-	-	-	-	-	3 163
	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	10 151	10 072	10 072	-	-	-	-	-
	Actifs d'impôt différé	5 072	4 970	1 714	-	-	-	-	3 256
	Montants à recevoir des courtiers et des clients	26 118	26 118	2 500	-	-	-	-	23 618
	Autres actifs	29 523	27 646	15 319	9 741	-	-	-	2 586
	Total de l'actif	2 093 554	\$ 2 082 596	\$ 1 443 238	\$ 315 748	\$ 94 106	\$ 281 631	\$ -	\$ 31 199
Passif									
	Dépôts détenus à des fins de transaction	27 198	\$ 27 198	-	-	-	23 702	-	\$ 3 496
	Dérivés	75 017	75 017	-	75 017	-	73 155	-	-
	Passifs de titrisation à la juste valeur	21 181	21 181	-	-	-	21 181	-	-
	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	210 700	210 700	-	-	-	3	-	210 697
	Dépôts	1 290 486	1 290 486	-	-	-	-	-	1 290 486
	Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-
	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	46 086	46 086	-	-	-	44 413	-	1 673
	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	193 856	193 856	-	193 856	-	12 236	-	-
	Passifs de titrisation au coût amorti	12 652	12 652	-	-	-	-	-	12 652
	Montants à payer aux courtiers et aux clients	26 622	26 622	-	-	-	-	-	26 622
	Passifs liés aux assurances	6 910	13	-	-	-	-	-	13
	Autres passifs	50 171	46 110	-	-	-	-	-	46 110
	Billets et débiteures subordonnés	13 671	13 671	-	-	-	-	-	13 671
	Total du passif	1 974 550	\$ 1 963 592	\$ -	\$ 268 873	\$ -	\$ 174 690	\$ -	\$ 1 605 420

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2025				
		T1				
		Éléments soumis au				
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	2 134 723	\$ 1 443 238	\$ 315 748	\$ 94 106	\$ 281 631
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	443 563	–	268 873	–	174 690
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 691 160	1 443 238	46 875	94 106	106 941
Éléments hors bilan	4	414 512	390 795	–	23 717	–
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	59 889	–	59 889	–	–
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	70 207	–	70 207	–	–
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	387 712	–	387 712	–	–
Valeur réglementaire des expositions	8	2 623 480	\$ 1 834 033	\$ 564 683	\$ 117 823	\$ 106 941

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2025								
		T1								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	1	5 453	\$ 924 555	\$ (8 655)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 647)	\$	\$ 921 353	\$
Titres de créance	2	-	313 312	(3)	-	-	(3)	-	313 309	-
Expositions hors bilan	3	133	781 267	(939)	-	-	(939)	-	780 461	-
Total	4	5 586	\$ 2 019 134	\$ (9 597)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (9 589)	\$	\$ 2 015 123	\$
		2024								
		T4								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	5	4 949	\$ 907 396	\$ (8 094)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (8 087)	\$	\$ 904 251	\$
Titres de créance	6	-	311 535	(3)	-	-	(3)	-	311 532	-
Expositions hors bilan	7	252	754 698	(1 043)	-	-	(1 043)	-	753 907	-
Total	8	5 201	\$ 1 973 629	\$ (9 140)	\$ (1)	\$ (6)	\$ (9 133)	\$	\$ 1 969 690	\$
		2024								
		T3								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	9	4 170	\$ 907 799	\$ (7 811)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (7 803)	\$	\$ 904 158	\$
Titres de créance	10	-	300 139	(3)	-	-	(3)	-	300 136	-
Expositions hors bilan	11	194	742 055	(1 023)	-	-	(1 023)	-	741 226	-
Total	12	4 364	\$ 1 949 993	\$ (8 837)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 829)	\$	\$ 1 945 520	\$
		2024								
		T2								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	13	3 895	\$ 900 451	\$ (7 545)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (7 537)	\$	\$ 896 801	\$
Titres de créance	14	-	309 405	(2)	-	-	(2)	-	309 403	-
Expositions hors bilan	15	204	727 342	(1 002)	-	-	(1 002)	-	726 544	-
Total	16	4 099	\$ 1 937 198	\$ (8 549)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 541)	\$	\$ 1 932 748	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 4 007 millions de dollars (3 664 millions de dollars au 31 octobre 2024; 2 952 millions de dollars au 31 juillet 2024; 2 726 millions de dollars au 30 avril 2024) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 446 millions de dollars au 31 janvier 2025 (1 285 millions de dollars au 31 octobre 2024; 1 218 millions de dollars au 31 juillet 2024; 1 169 millions de dollars au 30 avril 2024) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

						2024							
						T1							
		Valeur comptable brute des :		Provisions/dépréciations ³		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI :		Valeurs nettes			
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴						
Prêts	1	3 709	\$ 887 428	\$	(7 265)	\$	(2)	\$	(8)	\$	(7 255)	\$ 883 872	\$
Titres de créance	2	–	312 892		(2)	–	–		–		(2)	312 890	
Expositions hors bilan	3	197	707 630		(1 000)	–	–		–		(1 000)	706 827	
Total	4	3 906	\$ 1 907 950	\$	(8 267)	\$	(2)	\$	(8)	\$	(8 257)	\$ 1 903 589	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 2 568 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 141 millions de dollars au 31 janvier 2024 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1					2024 T4				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	324 473	\$ 605 535	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ –	314 472	\$ 597 873	\$ 517 092	\$ 80 705	\$ 76
Titres de créance		2	312 271	1 041	–	–	1 041	310 577	958	–	–	958
Total		3	636 744	\$ 606 576	\$ 525 757	\$ 79 778	\$ 1 041	625 049	\$ 598 831	\$ 517 092	\$ 80 705	\$ 1 034
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	3 548	1 905	1 638	267	–	3 228	1 721	1 465	256	–
			2024 T3					2024 T2				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	325 475	\$ 586 494	\$ 504 686	\$ 81 732	\$ 76	325 795	\$ 578 551	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 118
Titres de créance		6	299 330	809	–	–	809	308 520	885	–	–	885
Total		7	624 805	\$ 587 303	\$ 504 686	\$ 81 732	\$ 885	634 315	\$ 579 436	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 1 003
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	2 555	1 615	1 360	255	–	2 326	1 569	1 309	260	–
			2024 T1									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	319 874	\$ 571 263	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 65					
Titres de créance		10	311 873	1 019	–	–	1 019					
Total		11	631 747	\$ 572 282	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 1 084					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	2 208	1 501	1 249	252	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 janvier 2025, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,4 milliard de dollars (une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2024; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 31 juillet 2024; une diminution de 0,4 milliard de dollars au 30 avril 2024; une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 janvier 2024) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T1						2024 T4					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	470 368	\$ 77 058	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 547 426	\$ 466 275	\$ 74 963	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 541 238
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	42 499	134 630	–	–	–	177 129	40 843	132 226	–	–	–	173 069
3	Autres expositions aux produits de détail	101 533	9 138	–	–	54	110 725	98 631	8 964	–	–	49	107 644
4	Total	614 400	220 826	–	–	54	835 280	605 749	216 153	–	–	49	821 951
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	308 257	109 803	268 374	28 169	26 765	741 368	300 590	106 451	265 997	24 805	25 659	723 502
6	Emprunteurs souverains	446 105	13 929	68 670	21 039	11 152	560 895	474 875	13 527	67 805	21 792	10 704	588 703
7	Banques	23 496	3 329	129 310	20 232	2 791	179 158	26 478	2 961	124 650	19 213	2 489	175 791
8	Total	777 858	127 061	466 354	69 440	40 708	1 481 421	801 943	122 939	458 452	65 810	38 852	1 487 996
9	Total	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$ 1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	743 468	\$ 186 380	\$ 117 904	\$ 22 228	\$ 10 141	\$ 1 080 121	746 135	\$ 180 682	\$ 119 416	\$ 19 917	\$ 9 892	\$ 1 076 042
11	États-Unis	593 760	156 329	193 226	20 219	28 778	992 312	603 407	153 592	200 340	18 683	26 929	1 002 951
Autres pays													
12	Europe	42 126	4 701	116 532	19 134	1 603	184 096	42 291	4 212	103 411	18 198	1 598	169 710
13	Autres	12 904	477	38 692	7 859	240	60 172	15 859	606	35 285	9 012	482	61 244
14	Total	55 030	5 178	155 224	26 993	1 843	244 268	58 150	4 818	138 696	27 210	2 080	230 954
15	Total	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$ 1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	487 303	\$ 254 677	\$ 462 798	\$ 42 889	\$ 18 240	\$ 1 265 907	485 913	\$ 248 894	\$ 455 013	\$ 39 592	\$ 16 797	\$ 1 246 209
17	De 1 an à 5 ans	602 984	91 329	3 556	18 502	22 431	738 802	628 943	88 312	3 439	18 253	21 864	760 811
18	Plus de 5 ans	301 971	1 881	–	8 049	91	311 992	292 836	1 886	–	7 965	240	302 927
19	Total	1 392 258	\$ 347 887	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 762	\$ 2 316 701	\$ 1 407 692	\$ 339 092	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 901	\$ 2 309 947
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	41 400	\$ 5 801	\$ 5	\$ 67	\$ 2 505	\$ 49 778	39 933	\$ 5 705	\$ 5	\$ 94	\$ 2 454	\$ 48 191
21	Non résidentiel	57 953	9 232	26	362	597	68 170	56 276	9 698	30	394	620	67 018
22	Total des prêts immobiliers	99 353	15 033	31	429	3 102	117 948	96 209	15 403	35	488	3 074	115 209
23	Agriculture	12 310	678	5	93	36	13 122	11 927	696	4	76	35	12 738
24	Automobile	17 904	6 433	5	1 459	606	26 407	17 563	6 215	5	1 120	571	25 474
25	Services financiers	69 107	17 378	405 128	34 061	5 451	531 125	66 613	16 793	395 934	31 381	5 513	516 234
26	Alimentation, boissons et tabac	8 510	4 214	30	1 779	452	14 985	8 452	4 230	8	1 769	493	14 952
27	Foresterie	1 661	837	–	45	168	2 711	1 403	875	–	23	151	2 452
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	440 282	11 107	51 344	20 197	7 502	530 432	469 536	10 688	54 552	21 394	7 239	563 409
29	Services de santé et services sociaux	24 546	4 949	133	153	6 282	36 063	23 943	4 848	248	122	5 602	34 763
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	6 618	2 947	20	28	1 120	10 733	7 011	2 788	25	23	1 031	10 878
31	Métaux et mines	5 435	3 785	377	1 101	928	11 626	5 009	3 373	400	840	892	10 514
32	Pétrole et gaz	5 415	5 468	5 008	1 689	1 326	18 906	4 887	5 268	3 713	1 088	1 216	16 172
33	Énergie et services publics	12 771	14 129	26	2 070	6 386	35 382	16 161	14 185	24	2 024	5 904	38 298
34	Services professionnels et autres	24 022	11 700	3 234	1 134	1 782	41 872	23 621	10 908	1 697	1 114	1 782	39 122
35	Commerce de détail	9 634	4 073	54	321	621	14 703	9 192	4 441	56	210	607	14 506
36	Fabrication – divers et vente de gros	15 616	10 331	175	1 058	902	28 082	14 853	9 876	117	1 069	874	26 789
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	7 720	6 337	–	1 906	709	16 672	7 864	5 635	90	1 443	691	15 723
38	Transports	7 879	3 370	1	967	2 391	14 608	8 423	3 145	1	812	2 168	14 549
39	Autres	9 075	4 292	783	950	944	16 044	9 276	3 572	1 543	814	1 009	16 214
40	Total	777 858	\$ 127 061	\$ 466 354	\$ 69 440	\$ 40 708	\$ 1 481 421	801 943	\$ 122 939	\$ 458 452	\$ 65 810	\$ 38 852	\$ 1 487 996

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T3						2024 T2					
N° de ligne	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	461 904	\$ 73 591	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 535 495	\$ 456 997	\$ 72 572	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 529 569	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	44 924	131 990	–	–	–	176 914	40 416	130 940	–	–	–	171 356	
Autres expositions aux produits de détail	97 438	8 933	–	–	49	106 420	96 388	8 767	–	–	48	105 203	
Total	604 266	214 514	–	–	49	818 829	593 801	212 279	–	–	48	806 128	
Expositions aux produits autres que de détail													
Entreprises	296 581	103 940	249 464	23 184	25 435	698 604	298 076	103 028	233 896	25 113	24 792	684 905	
Emprunteurs souverains	388 962	13 409	65 747	22 002	10 391	500 511	392 439	11 846	68 493	24 473	9 660	506 911	
Banques	23 918	3 767	112 795	17 172	2 729	160 381	27 893	3 188	134 998	18 266	2 595	186 940	
Total	709 461	121 116	428 006	62 358	38 555	1 359 496	718 408	118 062	437 387	67 852	37 047	1 378 756	
Total	1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325	\$ 1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	
Par pays où le risque est assumé													
Canada	721 810	\$ 177 992	\$ 112 019	\$ 18 471	\$ 9 645	\$ 1 039 937	722 350	\$ 175 109	\$ 121 270	\$ 19 741	\$ 9 711	\$ 1 048 181	
États-Unis	533 263	152 944	180 010	19 529	26 702	912 448	531 098	150 443	182 093	19 499	25 207	908 340	
Autres pays													
Europe	43 258	4 097	97 579	17 099	1 747	163 780	42 266	4 209	94 243	17 452	1 716	159 886	
Autres	15 396	597	38 398	7 259	510	62 160	16 495	580	39 781	11 160	461	68 477	
Total	58 654	4 694	135 977	24 358	2 257	225 940	58 761	4 789	134 024	28 612	2 177	228 363	
Total	1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325	\$ 1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	
Par durée résiduelle des contrats													
Moins de 1 an	419 029	\$ 245 102	\$ 424 059	\$ 35 277	\$ 18 651	\$ 1 142 118	433 156	\$ 244 044	\$ 432 565	\$ 37 033	\$ 17 762	\$ 1 164 560	
De 1 an à 5 ans	596 721	88 608	3 947	18 982	19 719	727 977	585 275	84 167	4 822	21 937	19 073	715 274	
Plus de 5 ans	297 977	1 920	–	8 099	234	308 230	293 778	2 130	–	8 882	260	305 050	
Total	1 313 727	\$ 335 630	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 604	\$ 2 178 325	\$ 1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
Résidentiel	39 353	\$ 6 439	\$ 4	\$ 100	\$ 2 392	\$ 48 288	38 710	\$ 6 542	\$ 4	\$ 58	\$ 2 418	\$ 47 732	
Non résidentiel	57 134	9 450	40	397	663	67 684	57 440	8 977	32	278	677	67 404	
Total des prêts immobiliers	96 487	15 889	44	497	3 055	115 972	96 150	15 519	36	336	3 095	115 136	
Agriculture	11 796	750	5	60	32	12 643	11 479	776	5	62	33	12 355	
Automobile	17 303	6 304	2	1 330	581	25 520	17 647	6 457	2	1 255	437	25 798	
Services financiers	58 680	16 376	367 585	27 601	5 626	475 868	61 607	16 381	387 770	31 299	5 193	502 250	
Alimentation, boissons et tabac	8 173	4 030	6	1 802	473	14 484	8 340	4 058	4	1 623	465	14 490	
Foresterie	1 432	839	–	18	131	2 420	1 619	854	–	17	154	2 644	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	384 033	10 726	53 543	21 316	7 372	476 990	387 526	9 726	46 817	23 867	6 867	474 803	
Services de santé et services sociaux	24 405	4 578	144	104	5 472	34 703	25 592	4 219	165	77	4 829	34 882	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	7 056	2 700	12	24	1 131	10 923	7 096	2 743	11	15	1 162	11 027	
Métaux et mines	5 069	3 615	385	816	900	10 785	4 715	3 558	324	890	901	10 388	
Pétrole et gaz	4 664	5 399	2 427	1 185	1 273	14 948	4 811	5 625	1 238	1 401	1 547	14 622	
Énergie et services publics	15 662	14 097	10	2 061	5 260	37 090	16 212	12 856	7	1 780	5 212	36 067	
Services professionnels et autres	23 478	10 186	3 110	1 057	1 768	39 599	23 558	9 978	278	924	1 881	36 619	
Commerce de détail	8 921	4 040	58	183	601	13 803	8 898	3 999	62	227	588	13 774	
Fabrication – divers et vente de gros	15 504	9 407	258	1 022	894	27 085	15 331	9 315	328	992	784	26 750	
Télécommunications, câblodistribution et médias	8 190	5 461	89	1 500	703	15 943	8 411	5 447	86	1 457	753	16 154	
Transports	8 357	3 113	1	865	2 101	14 437	8 204	3 011	1	811	2 012	14 039	
Autres	10 251	3 606	327	917	1 182	16 283	11 212	3 540	253	819	1 134	16 958	
Total	709 461	\$ 121 116	\$ 428 006	\$ 62 358	\$ 38 555	\$ 1 359 496	718 408	\$ 118 062	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 047	\$ 1 378 756	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2024							
	T1							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	450 730	\$ 70 747	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 521 477	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	39 461	128 954	–	–	–	168 415	
Autres expositions aux produits de détail	3	94 129	8 647	–	–	46	102 822	
	4	584 320	208 348	–	–	46	792 714	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	293 396	98 989	230 230	21 860	22 803	667 278	
Emprunteurs souverains	6	382 951	11 787	65 469	22 178	9 258	491 643	
Banques	7	25 660	3 246	112 674	15 644	2 510	159 734	
	8	702 007	114 022	408 373	59 682	34 571	1 318 655	
Total	9	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	\$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	701 932	\$ 171 916	\$ 116 132	\$ 17 617	\$ 9 662	\$ 1 017 259	\$
États-Unis	11	523 465	146 032	171 271	18 527	23 139	882 434	
Autres pays								
Europe	12	44 071	3 855	91 331	15 721	1 345	156 323	
Autres	13	16 859	567	29 639	7 817	471	55 353	
	14	60 930	4 422	120 970	23 538	1 816	211 676	
Total	15	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	\$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	413 970	\$ 238 266	\$ 405 972	\$ 33 173	\$ 16 497	\$ 1 107 878	\$
De 1 an à 5 ans	17	577 209	82 209	2 401	19 084	17 855	698 758	
Plus de 5 ans	18	295 148	1 895	–	7 425	265	304 733	
Total	19	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	38 149	\$ 5 715	\$ 9	\$ 89	\$ 2 140	\$ 46 102	\$
Non résidentiel	21	55 404	9 289	37	445	688	65 863	
Total des prêts immobiliers	22	93 553	15 004	46	534	2 828	111 965	
Agriculture	23	11 146	723	5	52	29	11 955	
Automobile	24	16 593	6 299	4	1 410	340	24 646	
Services financiers	25	58 486	16 653	367 039	26 522	4 800	473 500	
Alimentation, boissons et tabac	26	8 007	4 037	8	1 752	522	14 326	
Foresterie	27	1 507	920	–	12	141	2 580	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	377 522	9 624	38 888	20 611	6 647	453 292	
Services de santé et services sociaux	29	25 375	3 899	116	84	4 003	33 477	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 580	2 801	23	6	1 085	10 495	
Métaux et mines	31	4 568	3 276	312	598	809	9 563	
Pétrole et gaz	32	5 307	5 143	958	1 227	1 599	14 234	
Énergie et services publics	33	16 668	12 688	9	1 764	5 166	36 295	
Services professionnels et autres	34	23 102	8 882	241	880	1 804	34 909	
Commerce de détail	35	8 732	3 906	38	234	541	13 451	
Fabrication – divers et vente de gros	36	15 339	8 917	258	1 051	894	26 459	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	9 685	5 527	213	1 266	557	17 248	
Transports	38	7 921	2 806	–	781	1 883	13 391	
Autres	39	11 916	2 917	215	898	923	16 869	
Total	40	702 007	\$ 114 022	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 571	\$ 1 318 655	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2025										2024													
	T1										T4													
	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC					Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC					Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC					Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC								
	Montants au bilan		Montants hors bilan			Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			Montants au bilan		Montants hors bilan			Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴						
Catégories d'actifs																								
1	165	\$	–	\$	247	\$	–	\$	17	\$	6,88	%	205	\$	–	\$	281	\$	–	\$	15	\$	5,34	%
2	–		–		41		–		–		–		–		–		36		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
4	2 847		–		2 847		–		773		27,15		3 593		–		3 593		–		846		23,55	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
5	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
7	997		584		889		93		927		94,40		1 005		559		869		87		900		94,14	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont le financement spécialisé</i>																								
<i>Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres</i>																								
10	17 181		5 361		17 181		2 145		26 961		139,51		16 819		5 079		16 819		2 032		26 019		138,02	
11	3 200		5 546		2 718		1 229		2 541		64,38		2 999		5 309		2 526		1 178		2 392		64,58	
12	3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39		3 465		1 709		3 465		684		2 051		49,43	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>																								
13	3 682		1 717		3 682		687		2 114		48,39		3 465		1 709		3 465		684		2 051		49,43	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																								
14	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																								
15	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																								
16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																								
17	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																								
18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Prêts hypothécaires inversés</i>																								
19	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Titres adossés à des créances hypothécaires</i>																								
20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Expositions en défaut</i>																								
21	108		–		107		–		154		143,93		98		–		98		–		139		141,84	
<i>Autres actifs⁵</i>																								
22	32 243		–		32 243		–		25 132		77,95		33 894		–		33 894		–		25 428		75,02	
Total	60 423	\$	13 208	\$	59 955	\$	4 154	\$	58 619	\$	91,44	%	62 078	\$	12 656	\$	61 581	\$	3 981	\$	57 790	\$	88,15	%

2024										2024														
T3										T2														
Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC					Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC					Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC					Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC									
Montants au bilan		Montants hors bilan			Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			Montants au bilan		Montants hors bilan			Actifs pondérés en fonction des risques ³		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴							
Catégories d'actifs																								
24	123	\$	–	\$	661	\$	–	\$	108	\$	16,34	%	65	\$	–	\$	582	\$	–	\$	104	\$	17,87	%
25	–		–		26		–		–		–		–		–		10		–		–		–	
26	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
27	3 349		–		3 349		–		916		27,35		3 260		–		3 260		–		806		24,72	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
28	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
29	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
30	783		496		744		64		749		92,70		996		451		893		59		877		92,12	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
31	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
32	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont le financement spécialisé</i>																								
<i>Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres</i>																								
33	16 797		4 914		16 797		1 965		25 232		134,48		16 793		4 625		16 793		1 850		25 122		134,75	
34	3 180		5 295		2 398		1 175		2 304		64,48		3 419		5 257		2 297		1 167		2 220		64,09	
35	3 525		1 750		3 525		700		2 087		49,40		3 696		1 899		3 696		760		2 177		48,86	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>																								
36	3 525		1 750		3 525		700		2 087		49,40		3 696		1 899		3 696		760		2 177		48,86	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																								
37	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																								
38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																								
39	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																								
40	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																								
41	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Prêts hypothécaires inversés</i>																								
42	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Titres adossés à des créances hypothécaires</i>																								
43	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Expositions en défaut</i>																								
44	92		–		84		–		119		141,67		88		–		83		–		117		140,96	
<i>Autres actifs⁵</i>																								
45	32 033		–		32 033		–		23 925		74,69		31 018		–		31 018		–		24 184		77,97	
Total	59 882	\$	12 455	\$	59 617	\$	3 904	\$	55 440	\$	87,28	%	59 335	\$	12 232	\$	58 632	\$	3 836	\$	55 607	\$	89,02	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4) (suite)¹

		2024							
		T1							
Catégories d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	94	\$ -	\$ 580	\$ -	\$ 97	\$ 16,72	%	
Entités du secteur public	2	-	-	-	-	-	-		
Banques multilatérales de développement	3	-	-	-	-	-	-		
Banques	4	2 561	-	2 561	-	539	21,05		
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	-	-	-	-	-	-		
Obligations sécurisées	6	-	-	-	-	-	-		
Entreprises	7	1 179	473	972	62	934	90,33		
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	-	-	-	-	-	-		
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	-	-	-	-	-	-		
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	15 982	4 294	15 982	1 718	24 786	140,03		
Cliantèle de détail	11	3 275	5 049	2 184	1 109	2 106	63,95		
Immobilier	12	3 800	1 680	3 800	672	2 157	48,23		
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13	3 800	1 680	3 800	672	2 157	48,23		
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14	-	-	-	-	-	-		
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15	-	-	-	-	-	-		
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16	-	-	-	-	-	-		
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17	-	-	-	-	-	-		
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18	-	-	-	-	-	-		
Prêts hypothécaires inversés	19	-	-	-	-	-	-		
Titres adossés à des créances hypothécaires	20	-	-	-	-	-	-		
Expositions en défaut	21	82	-	77	-	109	141,56		
Autres actifs ⁵	22	31 058	-	31 058	-	23 765	76,52		
Total	23	58 031	\$ 11 496	\$ 57 214	\$ 3 561	\$ 54 493	\$ 89,66	%	

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1	Pondération des risques																	Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
				0 % 15 % 20 % 25 % 30 % 35 % 40 % 45 % 50 % 55 % 60 % 65 % 70 % 75 % 80 % 85 % 90 % 100 % 105 % 110 % 130 % 150 % 250 % 400 % 1 250 % Autres																	Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ²						
Catégories d'actifs																											
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	165 \$	82																		247 \$						
Entités du secteur public	2	41	-																		41						
Banques multilatérales de développement	3	-	-																		-						
Banques	4	-	2 592																		2 592						
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	-	-																		-						
Obligations sécurisées	6	-	-																		-						
Entreprises	7	14	-	88																	102						
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	-	-																		-						
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	-	-																		-						
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	2 179	1 456																		3 635						
Clientèle de détail	11	-	696																		696						
Immobilier	12	-	561	398	499	898	1																	1 857			
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13	-	561	398	499	898	1	1 844																	4 369		
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14	-	-	-	-	-	-	7 644																	-		
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15	-	-	-	-	-	-	-																	-		
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16	-	-	-	-	-	-	-																	-		
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17	-	-	-	-	-	-	-																	-		
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18	-	-	-	-	-	-	-																	-		
Prêts hypothécaires inversés	19	-	-	-	-	-	-	-																	-		
Titres adossés à des créances hypothécaires	20	-	-	-	-	-	-	-																	-		
Expositions en défaut	21	-	-	-	-	-	-	-	14																	14	
Autres actifs ²	22	7 111	-	-	-	-	-	-	25 132	93																	32 243
Total	23	9 496 \$	696	4 705	398	499	898	1	88	-	-	-	-	1 844	3 251	-	-	-	32 060	-	-	124	9 399	482	-	168	64 109 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T4																				Pondération des risques							
N° de ligne																				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹									
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	204 \$		77																									281 \$
2	Entités du secteur public	36																											36
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Banques			3 434															159										3 593
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises			14						91									849					2					956
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
7	Dont le financement spécialisé																												
8	Dettes subordonnées, actions et autres																												
9	fonds propres	2 088		1 702															5 404				30	9 199	428				18 951
10	Clients de détail		642												3 062														3 704
11	Immobilier			515	375	458	781							1 848															4 149
12	<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>			515	375	458	781							1 848															4 149
13	<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																												
14	<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																												
15	<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																												
16	<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																												
17	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																												
18	Prêts hypothécaires inversés																												
19	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
20	Expositions en défaut																		14				84						98
21	Autres actifs ²	7 141		1 657						91				1 848	3 062				25 096										33 894
22	Total	9 469 \$	642	7 399	375	458	781	-	-	91	-	-	-	1 848	3 062	-	-	-	31 522	-	-	-	116	9 199	428	-	172	65 562 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T3																				Pondération des risques							
N° de ligne																				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹									
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																													
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	122 \$		539																									661 \$
2	Entités du secteur public	26																											26
3	Banques multilatérales de développement																												
4	Banques			3 041															308										3 349
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
5	Obligations sécurisées																												
6	Entreprises			14						97									697										808
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
7	<i>Dont le financement spécialisé</i>																												
8	Dettes subordonnées, actions et autres																												
9	fonds propres	2 070		795															5 268				30	10 196	403				18 762
10	Cliens de détail		626												2 947														3 573
11	Immobilier			508	389	478	811							1 843													196		4 225
12	<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>			508	389	478	811							1 843													196		4 225
13	<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																												
14	<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																												
15	<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																												
16	<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																												
17	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																												
18	Prêts hypothécaires inversés																												
19	Titres adossés à des créances hypothécaires																												
20	Expositions en défaut																		13				71						84
21	Autres actifs ²	7 716		490															23 827										32 033
22	Total	9 934 \$	626	5 387	389	478	811	--	--	97	--	--	--	1 843	2 947	--	--	--	30 113	--	--	--	101	10 196	403	--	196	63 521 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T2																	Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)														
			Pondération des risques																															
			0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres						
Catégories d'actifs																																		
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	64 \$		518																												582 \$	
Entités du secteur public		2	10																														10	
Banques multilatérales de développement		3																																
Banques		4		3 067																193													3 260	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>		5																																
Obligations sécurisées		6																																
Entreprises		7		13							130										809												952	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>		8																																
<i>Dont le financement spécialisé</i>		9																																
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres		10	2 067		696																													
C clientèle de détail		11		629																														
Immobilier		12			525	417	539	884							1 895																		3 464	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>		13			525	417	539	884							1 895																		4 456	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>		14																																
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>		15																																
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>		16																																
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>		17																																
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>		18																																
Prêts hypothécaires inversés		19																																
Titres adossés à des créances hypothécaires		20																																
Expositions en défaut		21																																
Autres actifs ²		22	6 834																	24 184			69											83
Total		23	8 975 \$	629	4 819	417	539	884			130				1 895	2 835				30 255			99		10 428	367			196			62 488 \$		

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T1

Catégories d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques																		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹														
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %		105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres						
		1	93 \$		487																													
2	–																																	–
3	–																																	–
4			2 527																34															2 561
5																																		–
6																																		–
7			33							147										854														1 034
8																																		–
9																																		–
10		2 012		576																														–
11			607																															17 700
12				517	427	550	930																											3 293
13				517	427	550	930																											4 472
14																																		–
15																																		–
16																																		–
17																																		–
18																																		–
19																																		–
20																																		–
21																																		–
22																																		77
23		7 292																		23 766														31 058
Total		9 397 \$	607	4 140	427	550	930													1 909	2 686													60 775 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2025 T1				2024 T4			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	1	15 442 \$	4 062 \$	30,75 %	16 692 \$	17 934 \$	3 858 \$	30,80 %	19 124 \$
40-70 %	2	1 411	1 306	40,00	1 933	1 422	1 290	40,00	1 939
75-80 %	3	2 648	3 041	19,80	3 251	2 477	2 942	19,91	3 062
85-89 %	4	4	411	40,00	168	4	419	40,00	172
90-100 %	5	30 693	3 766	36,28	32 060	30 241	3 549	36,16	31 522
105-130 %	6	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	7	125	-	-	124	115	-	-	116
250 %	8	9 399	-	40,32	9 399	9 199	-	40,32	9 199
400 %	9	233	622	40,00	482	189	598	40,00	428
1 250 %	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	11	59 955 \$	13 208 \$	31,44 %	64 109 \$	61 581 \$	12 656 \$	31,45 %	65 562 \$
		2024 T3				2024 T2			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	12	16 448 \$	3 823 \$	30,80 %	17 625 \$	15 101 \$	3 759 \$	30,89 %	16 263 \$
40-70 %	13	1 431	1 271	40,00	1 940	1 456	1 420	40,00	2 025
75-80 %	14	2 358	2 951	19,98	2 947	2 238	2 975	20,07	2 835
85-89 %	15	4	479	40,00	196	4	478	40,00	196
90-100 %	16	28 905	3 360	35,99	30 113	29 139	3 099	36,07	30 255
105-130 %	17	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	18	101	-	-	101	99	-	-	99
250 %	19	10 195	1	40,04	10 196	10 428	1	40,04	10 428
400 %	20	175	570	40,00	403	167	500	40,00	367
1 250 %	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	22	59 617 \$	12 455 \$	31,35 %	63 521 \$	58 632 \$	12 232 \$	31,36 %	62 468 \$
		2024 T1							
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)				
Moins de 40 %	23	14 937 \$	3 594 \$	31,00 %	16 051 \$				
40-70 %	24	1 518	1 350	40,00	2 059				
75-80 %	25	2 116	2 892	19,70	2 686				
85-89 %	26	4	330	40,00	136				
90-100 %	27	28 360	2 818	35,48	29 359				
105-130 %	28	-	-	-	-				
150 %	29	94	-	-	94				
250 %	30	10 051	-	39,90	10 051				
400 %	31	134	512	40,00	339				
1 250 %	32	-	-	-	-				
Expositions totales	33	57 214 \$	11 496 \$	31,22 %	60 775 \$				

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2025 T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions			
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$	\$	%	\$	%						\$	%			\$	%	\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	16 775	\$	12 471	\$	38,80	%	19 433	\$	0,11	%	6 435	30,51	%	2,2	3 563	\$	18,33	%	6 \$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 681		4 685		38,93		12 015		0,20		2 585	28,35		2,6	3 538		29,45		6	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	34 086		17 819		35,78		36 288		0,35		8 893	28,08		2,1	11 988		33,04		35	
4	De 0,50 à <0,75	B+	13 463		7 313		36,17		14 506		0,66		2 624	28,10		1,8	6 394		44,08		27	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 974		14 939		38,22		31 384		1,64		11 750	34,08		2,1	23 364		74,45		176	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 235		867		44,72		2 607		9,31		463	43,77		1,6	4 345		166,67		106	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 963		1 127		40,48		4 230		23,75		937	45,00		1,8	9 286		219,53		450	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 128		142		33,37		1 130		100,00		594	60,72		2,0	3 559		314,96		473	
9	Total		112 305	\$	59 363	\$	37,54	%	121 593	\$	2,60	%	34 260	31,28	%	2,1	66 037	\$	54,31	%	1 279	\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	5 737	\$	5 043	\$	66,20	%	9 076	\$	0,06	%	146	27,69	%	3,2	1 275	\$	14,05	%	2 \$	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	770		356		61,95		991		0,23		50	52,16		3,4	653		65,89		1	
12	De 0,25 à <0,50	s. o.	-		-		-		-		-		-				-		-		-	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	27 012		8 502		57,83		31 923		0,62		4 147	32,55		3,2	19 007		59,54		64	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	21 853		11 266		47,36		27 103		1,51		6 419	36,32		2,9	23 747		87,62		152	
15	De 2,50 à <10,00	B-	6 104		1 851		54,69		5 628		4,71		1 348	36,25		2,7	6 659		118,32		96	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 687		949		47,41		6 137		36,08		759	41,19		2,5	12 825		208,98		898	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	969		146		44,01		1 033		100,00		193	79,23		1,9	9 239		894,39		80	
18	Total		68 132	\$	28 113	\$	54,56	%	81 891	\$	5,04	%	13 061	34,99	%	3,0	73 405	\$	89,64	%	1 293	\$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions			
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$	\$	%	\$	%						\$	%			\$	%	
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	36 413	\$	142 101	\$	40,30	%	90 612	\$	0,09	%	965	39,52	%	2,2	21 346	\$	23,56	%	33 \$	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	13 430		9 053		39,88		16 481		0,20		162	19,97		1,6	3 518		21,35		7	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 550		9 811		40,10		15 929		0,35		288	22,54		2,0	4 845		30,42		13	
22	De 0,50 à <0,75	B+	4 872		4 129		45,13		6 368		0,66		116	18,56		1,7	1 999		31,39		8	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 995		5 805		44,40		7 977		1,76		325	20,65		1,6	3 900		48,89		26	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 127		1 264		42,73		1 626		9,31		27	35,10		2,0	2 471		151,97		53	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 074		1 164		53,94		1 541		20,84		43	37,01		2,0	2 915		189,16		120	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	283		122		39,33		331		100,00		10	37,64		1,2	553		167,07		138	
27	Total		75 744	\$	173 449	\$	40,63	%	140 865	\$	0,82	%	1 932	33,22	%	2,1	41 547	\$	29,49	%	398	\$
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 640	\$	22 471	\$	52,46	%	27 448	\$	0,07	%	233	33,16	%	3,1	5 233	\$	19,07	%	6 \$	
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 165		5 844		39,23		7 475		0,23		88	39,66		2,6	3 313		44,32		7	
30	De 0,25 à <0,50	s. o.	-		-		-		-		-		-				-		-		-	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	19 226		25 443		38,82		29 162		0,59		356	36,12		2,6	18 001		61,73		62	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 898		8 130		39,78		11 130		1,41		216	30,32		2,8	8 137		73,11		47	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 545		1 772		40,53		1 473		4,71		44	24,47		3,6	1 286		87,30		17	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 520		1 073		41,09		1 961		34,08		39	30,34		2,5	3 024		154,21		197	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	84		72		40,87		113		100,00		6	24,98		1,2	353		312,39		-	
36	Total		51 078	\$	64 805	\$	43,79	%	78 762	\$	1,54	%	982	34,23	%	2,8	39 347	\$	49,96	%	336	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan	N° de ligne		2024 T4
--	----------------	--	------------

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions								
			initiales ³	compte des FCEC ³	compte des FCEC ³	techniques ARC ⁴																			
Canada⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 199	\$	12 386	\$	37,49	%	19 802	\$	0,11	%	6 423	30,03	%	2,2	3 571	\$	18,03	%	6	\$		
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 786		4 740		41,18		11 773		0,19		29,39	2,6		3 484		29,59				6		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 182		16 928		34,87		34 119		0,35		8 767	27,57	2,1	10 999		32,24				32		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	12 921		6 651		33,90		13 514		0,66		2 575	27,31	1,8	5 714		42,28				25		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 935		14 982		36,80		31 335		1,67		11 944	36,60	2,2	25 572		81,61				193		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 943		885		37,57		2 109		9,64		475	39,90	1,7	3 261		154,62				81		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 521		881		38,81		3 733		25,24		936	44,38	1,7	8 062		215,97				421		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	1 012		61		31,10		994		100,00		554	70,62	2,0	3 587		360,87				452		
	9	Total			109 499	\$	57 514	\$	36,44	%	117 379	\$	2,48	%	34 211	31,67	%	2,1	64 250	\$	54,74	%	1 216	\$	1 347
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 083	\$	4 621	\$	67,66	%	9 209	\$	0,06	%	165	27,47	%	3,3	1 306	\$	14,18	%	2	\$		
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 576		946		60,41		2 149		0,23		63	29,15	2,3	708		32,95				1		
	12	De 0,25 à <0,50	BBB	1 790		1 149		66,55		2 555		0,49		80	30,54	2,9	1 237		48,41				4		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	25 273		8 276		57,64		30 044		0,64		4 190	32,01	3,1	17 782		59,19				62		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 737		10 916		47,86		24 879		1,55		6 545	36,25	2,9	21 973		88,32				142		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	6 219		3 062		57,64		6 123		4,71		1 427	37,36	2,6	7 356		120,14				108		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	6 003		903		48,45		6 440		33,88		746	41,40	2,4	13 419		208,37				912		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	921		158		43,93		990		100,00		191	75,69	2,1	8 757		884,55				49		
	18	Total			67 602	\$	30 031	\$	55,70	%	82 389	\$	4,93	%	13 406	34,32	%	2,9	72 538	\$	88,04	%	1 280	\$	1 215

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions								
			initiales ³	compte des FCEC ³	compte des FCEC ³	techniques ARC ⁴																			
Canada⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 047	\$	135 010	\$	40,80	%	91 520	\$	0,09	%	930	37,66	%	2,2	20 224	\$	22,10	%	30	\$		
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	11 646		7 838		41,71		14 461		0,19		142	19,32	1,6	2 993		20,70				5		
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 013		9 907		40,91		14 290		0,35		289	25,25	2,3	4 929		34,49				13		
	22	De 0,50 à <0,75	B+	4 196		4 005		43,13		5 814		0,66		104	18,96	1,8	1 853		31,87				7		
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 550		5 751		42,09		7 382		1,66		324	20,63	1,7	3 550		48,09				23		
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	865		1 147		42,15		1 307		9,64		26	35,01	1,9	1 988		152,10				44		
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 167		1 274		53,20		1 692		21,77		42	35,38	2,1	3 082		182,15				134		
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	270		117		39,20		316		100,00		9	37,47	1,1	462		146,20				132		
	27	Total			73 754	\$	165 049	\$	41,05	%	136 782	\$	0,83	%	1 862	32,66	%	2,1	39 081	\$	28,57	%	388	\$	469
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	15 275	\$	20 527	\$	52,18	%	26 007	\$	0,07	%	228	32,65	%	3,1	4 980	\$	19,15	%	6	\$		
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 080		5 555		37,89		6 200		0,23		85	38,09	3,0	2 686		43,32				5		
	30	De 0,25 à <0,50	BBB	5 184		7 519		37,50		8 003		0,49		91	36,58	2,5	4 578		57,20				14		
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	12 889		16 843		39,83		19 654		0,64		273	34,76	2,9	12 440		63,30				43		
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	8 070		7 780		39,57		11 146		1,43		234	30,54	2,9	8 268		74,18				48		
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 568		1 805		40,47		1 505		4,71		44	24,74	3,5	1 329		88,31				18		
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 581		962		40,88		1 974		34,81		40	30,09	2,4	3 033		153,65				200		
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	80		69		40,87		108		100,00		6	24,98	1,2	338		312,96				-		
	36	Total			48 727	\$	61 060	\$	43,52	%	74 597	\$	1,64	%	1 001	33,53	%	2,9	37 652	\$	50,47	%	334	\$	399

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs unifiés, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,

sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2024

T3

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
		De 0,00 à <0,15	De 0,15 à <0,25													
	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-		17 108	\$ 12 958	\$ 36,38	% 20 694	\$ 0,11	% 6 184	28,89	% 2,2	\$ 3 691	\$ 17,84	% 6	\$ 6
	2	De 0,15 à <0,25	BB+		13 382	\$ 4 605	39,29	11 493	0,19	2 542	28,92	2,6	3 309	28,79		6
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-		32 093	\$ 17 319	37,20	32 922	0,35	8 634	28,15	2,1	11 089	33,68		32
	4	De 0,50 à <0,75	B+		12 337	\$ 7 181	39,34	13 921	0,66	2 591	28,05	1,9	6 218	44,67		26
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-		28 333	\$ 13 504	35,58	31 678	1,67	12 414	36,77	2,1	25 774	81,36		194
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+		1 571	\$ 571	43,04	1 605	9,64	374	40,78	1,9	2 522	157,13		63
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins		3 440	\$ 744	40,55	3 610	24,33	914	45,08	1,7	7 853	217,53		393
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance		822	\$ 119	39,67	838	100,00	499	72,43	2,1	3 475	414,68		356
	9	Total			109 086	\$ 57 001	\$ 37,17	% 116 761	\$ 2,27	% 34 135	31,70	% 2,1	\$ 63 931	\$ 54,75	% 1 076	\$ 1 236
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-		6 640	\$ 4 574	\$ 67,76	% 9 738	\$ 0,06	% 163	26,26	% 3,3	\$ 1 340	\$ 13,76	% 2	\$ 2
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+		1 323	\$ 1 135	61,25	2 019	0,23	64	22,83	2,3	484	23,97		1
	12	De 0,25 à <0,50	BBB		1 771	\$ 1 291	64,89	2 609	0,49	77	29,75	3,0	1 247	47,80		4
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB		26 711	\$ 8 548	57,34	31 624	0,64	4 337	31,54	3,1	18 548	58,65		64
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B		19 321	\$ 11 599	47,83	24 672	1,55	6 711	34,84	2,9	21 184	85,17		137
	15	De 2,50 à <10,00	B-		5 845	\$ 2 243	56,29	5 244	4,71	1 345	38,22	2,7	6 546	124,83		94
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins		6 092	\$ 978	48,98	6 564	32,32	763	42,75	2,3	14 403	219,42		913
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance		652	\$ 148	44,02	717	100,00	156	70,13	2,0	5 976	833,47		25
	18	Total			68 355	\$ 30 516	\$ 55,34	% 83 387	\$ 4,44	% 13 615	33,28	% 3,0	\$ 69 728	\$ 83,62	% 1 240	\$ 1 276

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	N° de ligne	Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
		De 0,00 à <0,15	De 0,15 à <0,25													
	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-		39 447	\$ 130 358	\$ 40,78	% 89 527	\$ 0,09	% 907	38,06	% 2,3	\$ 20 346	\$ 22,73	% 30	\$ 30
	20	De 0,15 à <0,25	BB+		9 219	\$ 7 767	43,61	12 144	0,19	133	26,05	2,0	3 416	28,13		6
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-		11 226	\$ 8 992	40,96	14 348	0,35	285	30,50	2,4	6 105	42,55		15
	22	De 0,50 à <0,75	B+		3 988	\$ 3 373	44,23	5 420	0,66	94	25,60	2,0	2 516	46,42		9
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-		5 584	\$ 5 861	48,63	7 791	1,69	318	24,00	2,0	4 309	55,31		28
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+		872	\$ 468	39,74	1 042	9,64	24	35,74	2,1	1 541	147,89		36
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins		1 068	\$ 1 108	52,71	1 524	25,64	34	38,37	2,2	3 044	199,74		153
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance		193	\$ 9	74,20	200	100,00	7	36,37	1,0	333	166,50		55
	27	Total			71 597	\$ 157 936	\$ 41,37	% 131 996	\$ 0,77	% 1 798	34,77	% 2,2	\$ 41 610	\$ 31,52	% 332	\$ 363
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-		13 600	\$ 19 582	\$ 51,99	% 23 802	\$ 0,07	% 224	33,91	% 3,3	\$ 5 066	\$ 21,28	% 6	\$ 6
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+		3 844	\$ 5 661	36,35	5 918	0,23	85	38,16	3,0	2 598	43,90		5
	30	De 0,25 à <0,50	BBB		5 283	\$ 8 318	35,92	8 270	0,49	86	37,35	2,4	4 672	56,49		15
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB		13 017	\$ 16 662	39,41	19 583	0,64	270	35,16	2,9	12 530	63,98		43
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B		7 819	\$ 7 787	39,61	10 902	1,43	221	31,38	3,0	8 363	76,71		48
	33	De 2,50 à <10,00	B-		1 752	\$ 1 525	40,46	1 341	4,71	46	24,34	3,3	1 156	86,20		15
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins		1 439	\$ 898	41,38	1 811	30,93	34	30,64	2,4	2 898	160,02		167
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance		3	\$ 62	40,23	28	100,00	5	24,91	1,9	88	314,29		-
	36	Total			46 757	\$ 60 495	\$ 42,80	% 71 655	\$ 1,40	% 971	34,35	% 3,0	\$ 37 371	\$ 52,15	% 299	\$ 319

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs unifiés, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

2024
T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada⁷														
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 454	12 705	37,09	21 826	0,11	5 903	29,19	2,2	3 846	17,62	6 \$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 657	4 087	37,33	10 152	0,19	2 424	27,28	2,7	2 867	28,24	5	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 149	17 339	38,51	32 311	0,34	8 372	27,58	2,0	10 341	32,00	31	
4	De 0,50 à <0,75	B+	12 082	6 816	37,20	13 782	0,66	2 602	28,49	1,9	6 185	44,88	26	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 095	13 885	36,01	31 640	1,69	12 989	37,72	2,2	26 584	84,02	203	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 237	566	49,55	1 374	9,64	323	41,99	2,1	2 245	163,39	55	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 386	729	41,22	3 563	23,98	914	46,44	1,8	8 028	225,32	397	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	717	92	44,50	716	100,00	539	64,44	1,8	2 668	372,63	266	
9	Total		107 777	56 219	37,48	115 364	2,16	34 052	31,74	2,1	62 764	54,41	989 \$	1 084 \$
États-Unis														
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 674	4 074	60,30	9 155	0,06	166	26,03	3,3	1 265	13,82	1 \$	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 699	1 008	61,48	2 320	0,23	61	23,82	2,5	634	27,33	1	
12	De 0,25 à <0,50	BBB	1 890	2 170	58,27	3 154	0,49	85	29,28	2,5	1 463	46,39	5	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	28 345	9 267	57,54	33 668	0,64	4 407	31,15	3,2	19 537	58,03	67	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 549	11 575	47,56	25 030	1,54	6 932	35,17	3,0	21 547	86,08	138	
15	De 2,50 à <10,00	B-	6 470	2 560	55,52	5 637	4,71	1 340	38,09	2,8	7 070	125,42	101	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 184	887	49,58	5 623	31,22	713	41,89	2,4	12 226	217,43	745	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	592	88	44,36	631	100,00	143	71,15	1,9	5 186	821,87	34	
18	Total		70 403	31 629	54,00	85 218	3,85	13 846	32,98	3,0	68 928	80,88	1 092 \$	1 191 \$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada⁷														
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	40 260	127 954	41,07	90 162	0,09	899	38,27	2,2	20 424	22,65	31 \$	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	8 980	7 117	45,09	11 644	0,19	132	29,78	2,1	3 760	32,29	7	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 791	9 907	41,53	15 327	0,35	287	30,66	2,2	6 423	41,91	17	
22	De 0,50 à <0,75	B+	3 759	2 826	40,15	4 870	0,66	94	30,32	1,9	2 570	52,77	10	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 627	5 531	45,02	7 490	1,65	316	24,96	1,7	4 261	56,89	26	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 119	588	40,97	1 358	9,64	29	36,43	1,8	2 010	148,01	48	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 005	877	55,30	1 373	21,25	27	37,57	2,7	2 725	198,47	110	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	128	7	11,31	129	100,00	8	46,18	1,3	377	292,25	33	
27	Total		72 669	154 807	41,49	132 353	0,65	1 790	35,58	2,2	42 550	32,15	282 \$	313 \$
États-Unis														
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	14 097	19 645	52,43	24 419	0,07	227	34,61	3,3	5 333	21,84	6 \$	
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 246	5 438	35,69	6 202	0,23	84	38,44	3,0	2 756	44,44	5	
30	De 0,25 à <0,50	BBB	4 813	7 063	38,57	7 537	0,49	83	38,65	2,5	4 433	58,82	14	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	12 702	16 710	38,68	19 166	0,63	259	35,31	2,9	12 242	63,87	42	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 024	7 119	39,42	9 829	1,45	211	31,09	3,0	7 581	77,13	44	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 831	1 464	40,65	1 551	4,71	50	25,14	2,8	1 325	85,43	18	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 483	1 113	48,33	2 021	29,82	39	31,50	2,5	3 301	163,33	186	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	32	34	40,43	45	100,00	5	24,94	1,8	141	313,33	-	
36	Total		46 228	58 586	43,32	70 770	1,49	958	34,77	3,0	37 112	52,44	315 \$	355 \$

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,

sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2024

T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
			initiales ³	compte des FCEC ³	techniques ARC ⁴	techniques ARC ⁴													
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 597	\$	11 642	\$	37,13	21 530	\$	0,11	5 691	28,40	2,3	3 779	\$	17,55	6	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 395		3 626		38,41	9 841		0,19	2 371	26,97	2,7	2 772		28,17	5		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 300		17 959		37,65	32 558		0,34	8 404	27,77	2,1	10 536		32,36	31		
4	De 0,50 à <0,75	B+	11 822		6 322		38,55	13 397		0,66	2 608	27,86	1,9	5 958		44,47	25		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 716		12 885		32,95	30 855		1,71	13 111	36,70	2,2	25 015		81,07	193		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 514		456		48,17	1 528		9,64	338	49,95	2,1	3 019		197,58	74		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 004		833		43,34	3 263		22,40	867	44,60	1,6	6 975		213,76	330		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	620		71		35,70	616		100,00	478	65,28	1,9	2 096		340,26	301		
9	Total		106 968	\$	53 794	\$	36,75	113 588	\$	1,99	33 854	31,24	2,2	60 150	\$	52,95	965	\$	1 097
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 257	\$	3 553	\$	60,62	8 434	\$	0,06	159	25,97	3,5	1 207	\$	14,31	1	\$
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 847		1 080		58,20	2 476		0,23	56	18,18	2,3	508		20,52	1		
12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	1 838		2 562		58,77	3 343		0,49	93	31,51	2,6	1 684		50,37	5		
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	27 013		8 849		57,46	32 086		0,64	4 438	31,73	3,2	19 041		59,34	65		
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	18 920		11 137		46,18	24 022		1,54	7 185	35,31	3,1	20 967		87,28	134		
15	De 2,50 à <10,00	B-	6 405		1 756		53,51	5 035		4,71	1 232	37,01	3,0	6 170		122,54	88		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 556		739		50,16	4 928		29,60	670	41,28	2,5	10 619		215,48	610		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	508		60		44,93	535		100,00	131	67,17	2,1	4 149		775,51	28		
18	Total		67 344	\$	29 736	\$	53,31	80 859	\$	3,50	13 963	32,92	3,1	64 345	\$	79,58	932	\$	1 255

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
			initiales ³	compte des FCEC ³	techniques ARC ⁴	techniques ARC ⁴													
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 939	\$	121 453	\$	40,87	87 495	\$	0,09	901	38,05	2,2	19 660	\$	22,47	30	\$	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	10 495		7 437		42,91	13 142		0,19	147	29,89	2,6	4 543		34,57	8		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 341		11 867		42,29	16 182		0,34	283	30,25	2,2	6 489		40,10	17		
22	De 0,50 à <0,75	B+	3 297		2 022		41,80	4 121		0,66	81	31,83	1,8	2 212		53,68	9		
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 001		5 750		44,42	8 016		1,69	338	25,76	2,1	4 721		58,89	30		
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	855		450		42,85	1 046		9,64	20	37,16	2,0	1 589		151,91	37		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	634		1 063		51,14	1 065		22,34	24	37,07	2,7	2 101		197,28	90		
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	154		89		31,23	182		100,00	8	39,68	1,6	406		223,08	49		
27	Total		73 716	\$	150 131	\$	41,31	131 249	\$	0,64	1 801	35,31	2,2	41 721	\$	31,79	270	\$	256
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 964	\$	17 787	\$	50,03	22 885	\$	0,07	228	35,41	3,4	5 155	\$	22,53	6	\$
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 022		5 497		40,82	6 280		0,23	90	37,37	2,9	2 664		42,42	5		
30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	4 214		6 802		40,11	6 942		0,49	90	38,18	2,8	4 248		61,19	13		
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	12 926		15 791		38,92	19 072		0,63	259	35,48	2,9	12 183		63,88	42		
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	6 606		7 527		40,49	9 651		1,48	209	31,10	3,1	7 566		78,40	44		
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 744		1 475		50,76	1 441		4,71	49	24,70	2,8	1 211		84,04	17		
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	678		836		50,31	1 099		31,65	27	29,26	2,3	1 593		144,95	97		
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	33		31		40,44	46		100,00	5	24,94	2,1	143		310,87	-		
36	Total		44 187	\$	55 746	\$	43,23	67 416	\$	1,17	957	34,94	3,1	34 763	\$	51,56	224	\$	253

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2025													
		T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	441 709	37 032	65,34	535 848 ⁸	0,01	3 597	10,12	2,8	10 239	1,91	9		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	999	896	75,08	1 556	0,21	95	24,46	2,6	410	26,35	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	601	206	49,66	677	0,35	168	24,92	3,2	257	37,96	1		
4	De 0,50 à <0,75	B+	331	70	43,91	353	0,61	70	44,09	3,9	336	95,18	1		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	539	153	34,44	578	1,77	323	36,49	2,4	521	90,14	4		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 518	38	69,70	88	9,14	10	51,59	2,3	189	214,77	4		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	152	2	32,47	152	28,20	19	51,85	2,9	431	283,55	22		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	90	–	44,25	90	100,00	9	57,28	2,9	234	260,00	51		
9	Total		445 939	38 397	65,32	539 342	0,04	4 276	10,26	2,8	12 617	2,34	93	57	
2024															
T4															
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	470 463	35 301	65,16	564 807 ⁸	0,01	3 641	9,88	2,7	9 900	1,75	8		
11	De 0,15 à <0,25	BB+	926	912	75,88	1 532	0,21	89	24,53	2,8	414	27,02	1		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	725	543	79,36	1 096	0,39	188	26,06	2,7	398	36,31	1		
13	De 0,50 à <0,75	B+	341	61	47,58	267	0,62	57	41,32	3,8	226	84,64	1		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	565	176	31,00	603	1,69	335	36,84	2,3	535	88,72	4		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 382	16	84,30	29	9,10	8	15,47	2,2	19	65,52	–		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	147	21	45,46	156	28,12	18	50,45	2,8	428	274,36	23		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	121	–	49,94	121	100,00	9	56,34	3,1	590	487,60	42		
18	Total		474 670	37 030	65,44	568 611	0,04	4 328	10,01	2,7	12 510	2,20	80	62	
2024															
T3															
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	384 775	34 807	65,06	480 860 ⁸	0,01	3 812	10,88	3,0	9 888	2,06	8		
20	De 0,15 à <0,25	BB+	1 022	943	74,30	1 622	0,21	93	26,24	2,9	479	29,53	1		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	483	394	84,48	769	0,38	171	25,46	1,7	220	28,61	1		
22	De 0,50 à <0,75	B+	305	61	33,01	231	0,61	56	28,97	3,8	139	60,17	–		
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	630	272	32,38	701	1,68	336	40,63	2,3	686	97,86	5		
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 382	17	70,31	25	9,01	7	13,13	2,3	14	56,00	–		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	157	1	49,45	158	39,70	18	48,74	3,7	391	247,47	33		
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	86	–	49,94	86	100,00	8	41,32	2,5	180	209,30	42		
27	Total		388 840	36 495	65,21	484 452	0,05	4 485	11,03	3,0	11 997	2,48	90	56	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024														
		T2														
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
					\$	\$	%	\$	%		%	%	\$	\$	%	\$
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	388 320	31 844	64,26	483 464 ⁸	0,01	3 850	10,92	2,9	9 826	2,03	8	\$	
2	De 0,15 à <0,25		BB+	1 028	884	73,47	1 590	0,21	92	27,63	2,8	480	30,19	1		
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	524	376	81,88	784	0,38	178	28,28	1,8	261	33,29	1		
4	De 0,50 à <0,75		B+	328	57	26,87	234	0,61	58	29,39	3,9	143	61,11	-		
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	514	242	22,25	549	1,59	332	37,47	2,4	489	89,07	3		
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 415	22	75,13	63	9,38	9	38,36	2,0	100	158,73	2		
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	160	1	39,42	160	39,62	19	48,09	3,9	394	246,25	33		
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	85	-	10,04	85	100,00	9	39,95	2,8	198	232,94	40		
9	Total			392 374	\$ 33 426	\$ 64,34	\$ 486 929	\$ 0,05	% 4 532	11,07	% 2,9	11 891	\$ 2,44	% 88	\$ 55	

		2024														
		T1														
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
					\$	\$	%	\$	%		%	%	\$	\$	%	\$
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	378 893	31 207	63,95	474 516 ⁸	0,01	3 868	11,12	3,0	9 962	2,10	8	\$	
11	De 0,15 à <0,25		BB+	955	822	76,56	1 491	0,21	88	27,67	2,9	469	31,46	1		
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	525	389	78,78	776	0,39	169	28,24	2,1	267	34,41	1		
13	De 0,50 à <0,75		B+	244	63	40,05	266	0,62	55	28,78	3,1	150	56,39	-		
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	611	351	33,17	498	1,63	320	38,44	2,7	468	93,98	3		
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 358	13	54,38	50	9,32	7	45,57	1,3	87	174,00	2		
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	157	2	47,51	158	33,20	20	48,10	3,6	378	239,24	26		
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	115	1	38,49	115	100,00	10	32,53	3,1	113	98,26	40		
18	Total			382 858	\$ 32 848	\$ 64,06	\$ 477 872	\$ 0,05	% 4 522	11,26	% 3,0	11 894	\$ 2,49	% 81	\$ 54	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

													2025		
													T1		
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	19 737	\$ 12 406	\$ 45,66	% 25 541	\$ 0,06	% 401	48,36	% 1,9	\$ 5 815	\$ 22,77	% 8	\$
2	De 0,15 à <0,25		BB+	214	143	45,17	279	0,20	20	43,94	1,9	127	45,52	–	
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	307	316	35,39	419	0,32	24	43,41	1,5	190	45,35	1	
4	De 0,50 à <0,75		B+	117	660	38,33	370	0,58	25	17,35	2,4	126	34,05	–	
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	274	17	57,42	17	1,73	28	17,78	2,5	7	41,18	–	
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	–	19	84,85	16	4,71	11	2,44	4,1	1	6,25	–	
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total			20 649	\$ 13 561	\$ 45,13	% 26 642	\$ 0,08	% 502	47,75	% 1,9	\$ 6 266	\$ 23,52	% 9	\$ 8

													2024		
													T4		
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	21 736	\$ 11 225	\$ 44,75	% 26 686	\$ 0,06	% 414	49,88	% 1,8	\$ 5 950	\$ 22,30	% 7	\$
11	De 0,15 à <0,25		BB+	264	177	44,32	343	0,20	19	43,31	2,0	150	43,73	–	
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	407	627	36,14	635	0,35	33	36,11	1,7	247	38,90	1	
13	De 0,50 à <0,75		B+	111	323	29,60	206	0,63	19	24,24	3,4	108	52,43	–	
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	367	13	46,34	69	1,80	28	40,07	3,7	76	110,14	1	
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	–	20	88,35	18	4,71	11	1,27	4,1	1	5,56	–	
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total			22 885	\$ 12 385	\$ 43,99	% 27 957	\$ 0,08	% 517	49,24	% 1,8	\$ 6 532	\$ 23,36	% 9	\$ 4

													2024		
													T3		
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	18 383	\$ 11 196	\$ 46,26	% 23 537	\$ 0,05	% 416	46,80	% 2,1	\$ 5 446	\$ 23,14	% 7	\$
20	De 0,15 à <0,25		BB+	357	693	41,87	650	0,21	27	36,37	1,2	173	26,62	–	
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	216	543	34,71	403	0,39	25	31,93	2,0	159	39,45	–	
22	De 0,50 à <0,75		B+	1 261	2 085	38,40	2 062	0,57	21	43,00	1,9	1 313	63,68	5	
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	352	48	40,97	47	1,64	25	27,09	4,3	37	78,72	–	
24	De 2,50 à <10,00		CCC+	–	20	88,43	18	4,71	11	1,32	4,2	1	5,56	–	
25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
26	100,00 (défaillance)		Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
27	Total			20 569	\$ 14 585	\$ 44,54	% 26 717	\$ 0,11	% 518	45,96	% 2,1	\$ 7 129	\$ 26,68	% 12	\$ 4

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024													
		T2													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	21 777	\$ 10 340	\$ 46,72	% 26 662	\$ 0,06	% 425	49,85	% 1,8	5 876	\$ 22,04	% 9	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	411	575	42,01	654	0,20	27	52,31	1,3	253	38,69	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	434	129	21,87	464	0,42	21	23,35	2,0	129	27,80	–		
4	De 0,50 à <0,75	B+	1 600	1 732	38,08	2 259	0,57	23	42,57	2,1	1 474	65,25	5		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	411	10	43,43	56	1,74	25	29,43	3,8	46	82,14	–		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	20	88,43	18	4,71	12	1,50	4,2	1	5,56	–		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Total		24 633	\$ 12 806	\$ 45,16	% 30 113	\$ 0,11	% 526	48,88	% 1,9	7 779	\$ 25,83	% 15	\$ 5	

		2024													
		T1													
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	20 293	\$ 10 460	\$ 45,83	% 24 867	\$ 0,06	% 411	48,06	% 2,0	5 666	\$ 22,79	% 7	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	323	645	41,73	594	0,20	28	50,77	1,5	235	39,56	1		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	485	130	22,04	510	0,43	22	25,61	2,2	171	33,53	–		
13	De 0,50 à <0,75	B+	1 582	1 687	38,07	2 224	0,57	23	42,79	2,4	1 537	69,11	5		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	416	11	42,88	55	1,74	28	29,51	3,9	46	83,64	–		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	19	90,27	18	4,71	11	0,83	4,2	–	–	–		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
18	Total		23 099	\$ 12 952	\$ 44,44	% 28 268	\$ 0,11	% 517	47,24	% 2,0	7 655	\$ 27,08	% 13	\$ 4	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1														
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées ^{7,8,9}	1	De 0,00 à <0,15 %	35 331	\$ 14 642	\$ 54,23	%	11 454	\$ 0,07	%	251 154	11,11	222	\$ 1,94	%	1	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	6 839	415	47,52		2 945	0,19		29 574	10,92	128	4,35		1		
	3	De 0,25 à <0,50	6 010	193	49,56		2 666	0,32		32 921	10,71	166	6,23		1		
	4	De 0,50 à <0,75	5 150	545	53,08		2 318	0,50		16 554	10,44	190	8,20		1		
	5	De 0,75 à <2,50	5 730	79	34,38		2 442	1,26		16 331	10,53	372	15,23		3		
	6	De 2,50 à <10,00	1 467	28	39,41		555	5,63		6 572	10,71	204	36,76		3		
	7	De 10,00 à <100,00	457	4	135,06		163	27,13		2 311	10,49	91	55,83		5		
	8	100,00 (défaillance)	123	–	–		34	100,00		682	10,86	46	135,29		–		
	9	Total	61 107	15 906	53,85	%	22 577	0,77	%	356 099	10,89	1 419	6,29	%	15	15	
Canada – non assurées ^{7,9}	10	De 0,00 à <0,15	200 863	100 145	49,65		250 583	0,07		857 880	20,86	10 091	4,03		35		
	11	De 0,15 à <0,25	50 427	6 775	44,41		53 436	0,19		144 686	25,56	5 994	11,22		26		
	12	De 0,25 à <0,50	38 219	3 483	40,35		39 624	0,33		122 195	26,63	7 182	18,13		35		
	13	De 0,50 à <0,75	16 763	2 315	46,47		17 839	0,51		44 164	26,46	3 995	22,39		24		
	14	De 0,75 à <2,50	21 043	1 329	43,44		21 620	1,26		48 003	26,95	9 226	42,67		73		
	15	De 2,50 à <10,00	4 311	99	43,06		4 354	5,47		13 677	23,65	3 768	86,54		55		
	16	De 10,00 à <100,00	1 270	7	68,15		1 274	32,22		3 796	20,32	1 375	107,93		81		
	17	100,00 (défaillance)	398	–	–		398	100,00		1 354	24,13	885	222,36		25		
	18	Total	333 294	114 153	48,92	%	389 128	0,46	%	1 235 755	22,72	42 516	10,93	%	354	385	
États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	41 015	16 922	66,13		52 206	0,07		114 355	29,44	2 853	5,46		11		
	20	De 0,15 à <0,25	11 225	900	51,12		11 686	0,19		25 647	31,60	1 496	12,80		7		
	21	De 0,25 à <0,50	6 849	374	39,66		6 998	0,31		27 925	31,26	1 260	18,01		7		
	22	De 0,50 à <0,75	4 283	200	40,30		4 364	0,53		10 075	34,28	1 248	28,60		8		
	23	De 0,75 à <2,50	6 241	209	36,91		6 319	1,32		17 594	34,19	3 251	51,45		29		
	24	De 2,50 à <10,00	1 377	63	15,65		1 387	5,65		7 012	33,28	1 579	113,84		25		
	25	De 10,00 à <100,00	543	10	16,22		545	28,47		2 624	32,63	925	169,72		49		
	26	100,00 (défaillance)	737	–	–		737	100,00		2 967	23,08	676	91,72		116		
	27	Total	72 270	18 678	64,08	%	84 242	1,38	%	208 199	30,53	13 288	15,77	%	252	195	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	466 671	\$ 148 737	\$ 51,35	%	495 947	\$ 0,63	%	1 800 053	23,51	%	57 223	\$ 11,54	%	621	\$ 595	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2024 T4																											
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions			
Canada – assurées^{7, 8, 9}		1	De 0,00 à <0,15	%	36 226	\$	14 748	\$	54,04	%	11 445	\$	0,07	%	257 529		11,09	%			223	\$	1,95	%	1	\$		\$	
		2	De 0,15 à <0,25		6 828		370		47,39		2 885		0,19		30 206		10,93				128		4,44		1				
		3	De 0,25 à <0,50		6 646		192		44,98		2 919		0,32		34 050		10,59				182		6,24		1				
		4	De 0,50 à <0,75		4 704		576		53,76		2 082		0,51		16 751		10,53				183		8,79		1				
		5	De 0,75 à <2,50		5 870		60		37,26		2 467		1,25		16 612		10,50				388		15,73		3				
		6	De 2,50 à <10,00		1 490		36		60,41		556		5,57		6 773		10,61				208		37,41		3				
		7	De 10,00 à <100,00		434		6		58,77		150		26,91		2 030		10,53				85		56,67		4				
		8	100,00 (défaillance)		113		–		–		29		100,00		663		11,00				40		137,93		–				
		9	Total		62 311		15 988		53,72		22 533		0,73		364 614		10,87				1 437		6,38		14			15	
Canada – non assurées^{7, 9}		10	De 0,00 à <0,15		198 835		97 990		49,57		247 404		0,07		852 628		20,74			9 982		4,03		35					
		11	De 0,15 à <0,25		50 500		6 245		44,36		53 270		0,19		143 966		25,28				5 960		11,19		26				
		12	De 0,25 à <0,50		38 804		3 102		40,84		40 070		0,33		124 114		26,51				7 280		18,17		35				
		13	De 0,50 à <0,75		16 827		2 254		46,82		17 882		0,51		45 228		26,42				4 013		22,44		24				
		14	De 0,75 à <2,50		20 726		1 287		44,11		21 294		1,27		47 279		26,73				9 183		43,12		72				
		15	De 2,50 à <10,00		4 353		83		44,25		4 390		5,53		13 735		23,58				3 855		87,81		56				
		16	De 10,00 à <100,00		1 145		2		62,14		1 146		31,37		3 644		19,57				1 203		104,97		67				
		17	100,00 (défaillance)		346		–		–		346		100,00		1 201		24,87				792		228,90		23				
		18	Total		331 536		110 963		48,91		385 802		0,44		1 231 795		22,59				42 268		10,96		338			383	
États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15		38 710		16 113		66,14		49 368		0,07		117 103		29,58			2 722		5,51		10					
		20	De 0,15 à <0,25		11 007		912		51,20		11 474		0,19		27 943		31,93				1 469		12,80		7				
		21	De 0,25 à <0,50		6 797		362		39,16		6 939		0,31		30 556		31,45				1 264		18,22		7				
		22	De 0,50 à <0,75		4 052		190		38,92		4 126		0,52		10 513		32,95				1 122		27,19		7				
		23	De 0,75 à <2,50		5 944		194		37,66		6 017		1,31		18 085		33,77				3 040		50,52		27				
		24	De 2,50 à <10,00		1 302		60		16,11		1 312		5,61		6 889		32,73				1 462		111,43		23				
		25	De 10,00 à <100,00		500		8		13,17		501		26,41		2 544		32,07				842		168,06		41				
		26	100,00 (défaillance)		636		–		–		636		100,00		2 861		22,24				523		82,23		100				
		27	Total		68 948		17 839		64,04		80 373		1,27		216 494		30,57				12 444		15,48		222			179	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28			462 795	\$	144 790	\$	51,31	%	488 708	\$	0,59	%	1 812 903		23,36	%			56 149	\$	11,49	%	574	\$		577	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2024													
N° de ligne		T3													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées^{7,8,9}	1	De 0,00 à <0,15 %	37 468 \$	14 891 \$	53,97 %	11 602 \$	0,07 %	265 430	11,10 %		227 \$	1,96 %	1 \$		
	2	De 0,15 à <0,25	6 822	395	47,55	2 867	0,19	30 873	10,93		129	4,50	1		
	3	De 0,25 à <0,50	6 331	196	42,65	2 634	0,32	34 491	10,61		169	6,42	1		
	4	De 0,50 à <0,75	4 912	571	53,11	2 117	0,51	16 868	10,51		185	8,74	1		
	5	De 0,75 à <2,50	5 732	64	34,70	2 363	1,25	16 886	10,49		377	15,95	3		
	6	De 2,50 à <10,00	1 448	24	50,01	529	5,54	6 864	10,69		202	38,19	3		
	7	De 10,00 à <100,00	424	5	64,38	141	27,03	2 084	10,57		80	56,74	4		
	8	100,00 (défaillance)	111	–	–	24	100,00	634	10,92		33	137,50	–		
	9	Total	63 248	16 146	53,57	22 277	0,69	374 130	10,89		1 402	6,29	14	16	
Canada – non assurées^{7,9}	10	De 0,00 à <0,15	197 456	96 506	49,39	245 123	0,07	853 288	20,83		9 923	4,05	35		
	11	De 0,15 à <0,25	49 729	5 805	43,02	52 227	0,19	142 403	25,76		5 975	11,44	26		
	12	De 0,25 à <0,50	36 050	2 935	40,49	37 238	0,31	123 847	26,67		6 439	17,29	31		
	13	De 0,50 à <0,75	18 118	2 107	47,15	19 112	0,51	43 226	27,38		4 758	24,90	27		
	14	De 0,75 à <2,50	20 295	1 154	44,50	20 808	1,27	47 182	27,24		9 230	44,36	71		
	15	De 2,50 à <10,00	4 184	50	44,19	4 206	5,52	13 526	24,18		3 809	90,56	55		
	16	De 10,00 à <100,00	1 107	1	64,55	1 107	31,20	3 687	19,50		1 161	104,88	63		
	17	100,00 (défaillance)	319	–	–	319	100,00	1 130	23,59		696	218,18	20		
	18	Total	327 258	108 558	48,72	380 140	0,43	1 228 289	22,79		41 991	11,05	328	408	
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	38 263	16 030	66,16	48 870	0,07	118 112	30,08		2 721	5,57	10		
	20	De 0,15 à <0,25	10 923	878	50,62	11 367	0,19	28 995	32,92		1 508	13,27	7		
	21	De 0,25 à <0,50	6 643	379	39,28	6 792	0,31	28 811	32,11		1 255	18,48	7		
	22	De 0,50 à <0,75	3 725	191	39,76	3 801	0,52	10 189	32,45		1 017	26,76	6		
	23	De 0,75 à <2,50	5 839	200	34,92	5 909	1,30	17 444	34,32		3 022	51,14	27		
	24	De 2,50 à <10,00	1 388	71	13,36	1 398	5,79	6 879	32,76		1 579	112,95	26		
	25	De 10,00 à <100,00	489	9	18,33	491	26,65	2 625	30,52		783	159,47	39		
	26	100,00 (défaillance)	591	–	–	591	100,00	2 793	21,93		476	80,54	91		
	27	Total	67 861	17 758	63,95	79 219	1,23	215 848	31,08		12 361	15,60	213	181	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		458 367 \$	142 462 \$	51,17 %	481 636 \$	0,57 %	1 818 267	23,60 %		55 754 \$	11,58 %	555 \$	605 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2024													
		T2													
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	38 158	15 053	53,81	11 501	0,07	271 339	11,08		225	1,96	1		
	2	De 0,15 à <0,25	6 936	439	47,74	2 788	0,19	31 701	10,94		125	4,48	1		
	3	De 0,25 à <0,50	5 973	166	46,37	2 337	0,32	35 518	10,74		148	6,33	1		
	4	De 0,50 à <0,75	5 296	551	53,05	2 361	0,51	16 799	10,46		208	8,81	1		
	5	De 0,75 à <2,50	6 050	66	40,03	2 445	1,27	17 768	10,49		393	16,07	3		
	6	De 2,50 à <10,00	1 504	22	34,90	554	5,58	7 105	10,64		211	38,09	3		
	7	De 10,00 à <100,00	439	4	72,80	140	25,59	2 147	10,64		81	57,86	4		
	8	100,00 (défaillance)	117	–	–	24	100,00	672	10,89		33	137,50	–		
	9	Total	64 473	16 301	53,47	22 150	0,70	383 049	10,88		1 424	6,43	14	16	
Canada – non assurées^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	192 529	95 134	49,45	239 577	0,07	844 092	21,04		9 771	4,08	34		
	11	De 0,15 à <0,25	49 049	4 910	43,35	51 177	0,19	140 075	25,70		5 856	11,44	25		
	12	De 0,25 à <0,50	35 642	2 827	41,99	36 829	0,31	124 280	27,20		6 454	17,52	31		
	13	De 0,50 à <0,75	19 020	1 938	47,59	19 942	0,51	45 189	28,00		5 129	25,72	29		
	14	De 0,75 à <2,50	20 277	1 091	46,02	20 779	1,27	46 510	27,79		9 412	45,30	73		
	15	De 2,50 à <10,00	4 075	55	47,09	4 101	5,44	13 286	24,48		3 725	90,83	53		
	16	De 10,00 à <100,00	1 043	2	68,94	1 044	31,52	3 480	19,59		1 104	105,75	60		
	17	100,00 (défaillance)	299	–	–	299	100,00	1 084	22,65		638	213,38	17		
	18	Total	321 934	105 957	48,90	373 748	0,43	1 217 996	23,07		42 089	11,26	322	425	
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	37 906	15 924	66,13	48 435	0,07	117 780	30,67		2 758	5,69	11		
	20	De 0,15 à <0,25	10 513	853	50,40	10 943	0,19	27 330	33,20		1 473	13,46	7		
	21	De 0,25 à <0,50	6 451	391	40,73	6 610	0,31	29 747	32,06		1 225	18,53	7		
	22	De 0,50 à <0,75	3 921	197	41,38	4 003	0,52	10 302	32,45		1 075	26,85	7		
	23	De 0,75 à <2,50	5 675	194	36,27	5 745	1,33	17 271	34,72		3 013	52,45	27		
	24	De 2,50 à <10,00	1 389	68	14,55	1 399	5,78	6 849	32,77		1 570	112,22	25		
	25	De 10,00 à <100,00	462	10	15,52	464	26,98	2 550	30,13		730	157,33	36		
	26	100,00 (défaillance)	565	–	–	565	100,00	2 784	22,06		436	77,17	90		
	27	Total	66 882	17 637	63,97	78 164	1,21	214 613	31,50		12 280	15,71	210	184	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		453 289	139 895	51,33	474 062	0,57	1 815 658	23,89		55 793	11,77	546	625		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2024													
		T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées^{7, 8, 9}															
1	De 0,00 à <0,15 %	38 692	15 124	53,60	11 321	0,07	275 439	11,07		223	1,97	1			
2	De 0,15 à <0,25	7 066	429	47,63	2 821	0,19	32 401	10,92		127	4,50	1			
3	De 0,25 à <0,50	6 407	167	45,12	2 597	0,32	35 700	10,65		167	6,43	1			
4	De 0,50 à <0,75	4 959	555	52,82	2 062	0,52	17 388	10,52		187	9,07	1			
5	De 0,75 à <2,50	6 004	80	60,26	2 448	1,26	18 126	10,50		399	16,30	3			
6	De 2,50 à <10,00	1 494	20	36,73	541	5,63	7 073	10,62		208	38,45	3			
7	De 10,00 à <100,00	407	5	73,39	128	26,26	2 089	10,56		74	57,81	4			
8	100,00 (défaillance)	112	–	–	21	100,00	657	10,96		28	133,33	–			
9	Total	65 141	16 380	53,35	21 939	0,67	388 873	10,87		1 413	6,44	14	16		
Canada – non assurées^{7, 9}															
10	De 0,00 à <0,15	192 358	93 526	49,16	238 333	0,07	843 357	21,46		9 956	4,18	35			
11	De 0,15 à <0,25	48 258	4 596	43,10	50 239	0,19	138 887	26,61		5 993	11,93	26			
12	De 0,25 à <0,50	38 795	2 843	42,36	37 999	0,32	122 432	28,05		7 323	19,27	35			
13	De 0,50 à <0,75	15 873	1 915	47,91	16 791	0,51	42 325	28,30		4 137	24,64	24			
14	De 0,75 à <2,50	19 169	1 016	46,69	19 643	1,27	44 807	28,33		9 145	46,56	70			
15	De 2,50 à <10,00	3 755	59	44,34	3 781	5,38	12 718	24,53		3 440	90,98	49			
16	De 10,00 à <100,00	882	3	72,85	885	31,12	3 111	18,76		899	101,58	48			
17	100,00 (défaillance)	273	–	–	273	100,00	1 049	21,89		567	207,69	14			
18	Total	317 363	103 958	48,65	367 944	0,40	1 208 686	23,55		41 460	11,27	301	424		
États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	38 891	15 253	66,14	48 979	0,07	120 590	31,17		2 732	5,58	10			
20	De 0,15 à <0,25	9 330	777	47,60	9 699	0,19	27 162	34,00		1 341	13,83	6			
21	De 0,25 à <0,50	5 406	378	38,65	5 552	0,31	28 166	31,88		1 019	18,35	6			
22	De 0,50 à <0,75	3 490	191	37,75	3 562	0,52	9 087	33,35		986	27,68	6			
23	De 0,75 à <2,50	5 153	201	35,83	5 225	1,32	16 519	34,51		2 714	51,94	24			
24	De 2,50 à <10,00	958	71	11,33	966	4,98	6 419	35,58		1 136	117,60	17			
25	De 10,00 à <100,00	630	13	12,96	632	21,86	2 364	26,07		819	129,59	37			
26	100,00 (défaillance)	555	–	–	555	100,00	2 879	22,16		433	78,02	89			
27	Total	64 413	16 884	63,72	75 170	1,19	213 186	31,87		11 180	14,87	195	182		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	446 917	137 222	51,07	465 053	0,54	1 810 745	24,30		54 053	11,62	510	622		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2025	
														T1	
														2024	
														T4	
														2024	
														T3	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
1	De 0,00 à <0,15 %	6 508 \$	168 432 \$	57,08 %	102 644 \$	0,07 %	17 281 334	86,88 %	3 781 \$	3,68 %	59 \$				
2	De 0,15 à <0,25	2 411	14 967	60,43	11 455	0,19	2 141 928	88,10	1 049	9,16	20				
3	De 0,25 à <0,50	2 968	11 689	60,14	9 999	0,32	2 551 361	89,07	1 388	13,88	28				
4	De 0,50 à <0,75	3 685	9 637	63,97	9 850	0,53	1 543 678	89,17	2 048	20,79	46				
5	De 0,75 à <2,50	14 535	19 185	64,83	26 970	1,49	4 168 837	90,79	12 448	46,15	365				
6	De 2,50 à <10,00	9 620	3 346	82,46	12 380	5,45	3 509 866	91,01	14 168	114,44	613				
7	De 10,00 à <100,00	2 438	381	81,98	2 750	39,36	1 563 754	89,64	5 363	195,02	978				
8	100,00 (défaillance)	134	–	–	134	100,00	28 853	85,47	77	57,46	108				
9	Total	42 299 \$	227 637 \$	58,81 %	176 182 \$	1,40 %	32 789 611	88,14 %	40 322 \$	22,89 %	2 217 \$	3 217 \$			
10	De 0,00 à <0,15 %	5 602 \$	161 084 \$	58,52 %	99 870 \$	0,07 %	17 338 463	86,93 %	3 699 \$	3,70 %	58 \$				
11	De 0,15 à <0,25	2 344	15 380	59,64	11 516	0,19	2 166 236	88,32	1 057	9,18	20				
12	De 0,25 à <0,50	2 840	11 726	59,88	9 861	0,32	2 608 858	89,23	1 371	13,90	28				
13	De 0,50 à <0,75	3 563	10 267	61,90	9 918	0,53	1 574 696	89,01	2 057	20,74	47				
14	De 0,75 à <2,50	14 315	18 634	65,32	26 488	1,48	4 239 958	90,93	12 149	45,87	356				
15	De 2,50 à <10,00	9 460	3 091	75,57	11 795	5,43	3 315 456	91,12	13 485	114,33	583				
16	De 10,00 à <100,00	2 428	358	55,68	2 627	30,24	1 508 435	89,75	6 030	229,54	718				
17	100,00 (défaillance)	128	–	–	128	100,00	28 381	85,16	72	56,25	103				
18	Total	40 680 \$	220 540 \$	59,64 %	172 203 \$	1,24 %	32 780 483	88,22 %	39 920 \$	23,18 %	1 913 \$	3 116 \$			
19	De 0,00 à <0,15 %	6 448 \$	153 480 \$	60,06 %	98 635 \$	0,07 %	17 080 644	86,69 %	3 656 \$	3,71 %	58 \$				
20	De 0,15 à <0,25	2 354	15 246	60,92	11 641	0,19	2 138 642	88,34	1 070	9,19	20				
21	De 0,25 à <0,50	2 932	12 024	60,84	10 247	0,32	2 639 805	89,26	1 428	13,94	29				
22	De 0,50 à <0,75	3 788	10 687	61,06	10 313	0,53	1 582 192	89,05	2 140	20,75	49				
23	De 0,75 à <2,50	15 845	21 178	63,04	29 195	1,53	4 250 662	91,03	13 763	47,14	406				
24	De 2,50 à <10,00	10 604	3 652	66,99	13 051	5,45	3 533 992	91,14	14 959	114,62	648				
25	De 10,00 à <100,00	2 663	284	65,18	2 848	30,10	1 573 610	89,81	6 492	227,95	776				
26	100,00 (défaillance)	138	–	–	138	100,00	26 156	85,49	76	55,07	112				
27	Total	44 772 \$	216 551 \$	60,63 %	176 068 \$	1,32 %	32 825 703	88,19 %	43 584 \$	24,75 %	2 098 \$	3 070 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024														
		T2														
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
														\$	\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	4 908	150 821	59,97	95 356	0,07	17 065 967	86,97		3 539	3,71	56				
2	De 0,15 à <0,25	2 080	15 238	61,42	11 439	0,19	2 149 987	88,25		1 050	9,18	20				
3	De 0,25 à <0,50	2 636	12 053	61,24	10 016	0,32	2 677 779	89,22		1 394	13,92	29				
4	De 0,50 à <0,75	3 454	10 531	62,98	10 087	0,52	1 592 561	88,98		2 078	20,60	47				
5	De 0,75 à <2,50	14 667	21 747	62,92	28 348	1,52	4 300 810	90,95		13 322	46,99	393				
6	De 2,50 à <10,00	9 795	3 759	67,60	12 337	5,45	3 550 337	91,16		14 135	114,57	612				
7	De 10,00 à <100,00	2 572	329	66,48	2 791	30,57	1 633 798	89,96		6 390	228,95	773				
8	100,00 (défaillance)	124	–	–	124	100,00	28 627	85,22		72	58,06	100				
9	Total	40 236	214 478	60,73	170 498	1,32	32 999 866	88,32		41 980	24,62	2 030			3 068	
		2024														
		T1														
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
														\$	\$	\$
10	De 0,00 à <0,15	4 850	148 135	60,43	94 365	0,07	17 970 690	86,88		3 483	3,69	55				
11	De 0,15 à <0,25	2 051	14 929	61,19	11 187	0,19	2 190 237	88,25		1 027	9,18	19				
12	De 0,25 à <0,50	2 590	11 884	60,91	9 829	0,32	2 651 263	89,21		1 368	13,92	28				
13	De 0,50 à <0,75	3 395	10 663	61,39	9 941	0,53	1 623 053	88,78		2 067	20,79	47				
14	De 0,75 à <2,50	14 397	20 996	62,98	27 619	1,53	4 459 146	91,00		13 036	47,20	385				
15	De 2,50 à <10,00	9 450	3 687	66,40	11 899	5,43	3 484 611	91,15		13 612	114,40	588				
16	De 10,00 à <100,00	2 433	311	66,07	2 638	30,78	1 600 468	90,00		6 060	229,72	736				
17	100,00 (défaillance)	116	–	–	116	100,00	28 669	85,28		66	56,90	93				
18	Total	39 282	210 605	60,93	167 594	1,29	34 008 137	88,25		40 719	24,30	1 951			2 993	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCF.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025													
T1													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	7 800	5 502	69,50	11 625	0,08	559 485	45,04		1 107	9,52	4	
2	De 0,15 à <0,25	6 684	3 807	44,83	8 391	0,20	336 040	42,07		1 412	16,83	7	
3	De 0,25 à <0,50	16 188	1 074	66,60	16 904	0,33	459 563	35,42		3 534	20,91	20	
4	De 0,50 à <0,75	8 960	1 108	67,79	9 711	0,53	277 453	45,87		3 309	34,07	24	
5	De 0,75 à <2,50	34 472	2 061	65,38	35 805	1,58	834 473	50,88		21 249	59,35	289	
6	De 2,50 à <10,00	19 009	508	63,67	18 968	5,46	615 485	56,76		16 088	84,82	586	
7	De 10,00 à <100,00	4 588	64	56,96	4 580	26,84	186 368	55,12		5 576	121,75	677	
8	100,00 (défaillance)	739	4	100,00	690	100,00	22 963	50,80		580	84,06	304	
9	Total	98 440	14 128	61,64	106 674	3,42	3 291 830	47,87		52 855	49,55	1 911	1 996
2024													
T4													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	7 631	5 457	69,59	11 429	0,08	582 648	45,25		1 088	9,52	4	
11	De 0,15 à <0,25	6 434	3 775	44,48	8 113	0,20	334 468	44,22		1 436	17,70	7	
12	De 0,25 à <0,50	15 601	1 050	66,73	16 289	0,32	460 925	35,75		3 429	21,05	19	
13	De 0,50 à <0,75	8 772	1 193	69,28	9 598	0,53	273 865	46,39		3 317	34,56	24	
14	De 0,75 à <2,50	34 142	1 854	65,02	34 978	1,61	849 539	51,00		20 933	59,85	289	
15	De 2,50 à <10,00	18 195	506	58,17	18 427	5,37	614 130	57,27		15 743	85,43	567	
16	De 10,00 à <100,00	4 238	59	53,75	4 260	26,68	178 329	55,26		5 179	121,57	627	
17	100,00 (défaillance)	701	4	100,00	652	100,00	22 005	50,28		556	85,28	283	
18	Total	95 714	13 898	61,44	103 746	3,34	3 315 909	48,30		51 681	49,81	1 820	1 945
2024													
T3													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	7 999	5 485	69,45	11 808	0,08	585 507	45,40		1 127	9,54	4	
20	De 0,15 à <0,25	6 424	3 579	44,61	8 020	0,20	332 554	44,30		1 421	17,72	7	
21	De 0,25 à <0,50	15 268	1 027	66,34	15 949	0,32	462 254	35,91		3 360	21,07	19	
22	De 0,50 à <0,75	8 690	1 207	69,98	9 523	0,53	276 381	46,33		3 284	34,48	23	
23	De 0,75 à <2,50	33 383	1 885	64,60	34 218	1,61	784 145	51,09		20 521	59,97	284	
24	De 2,50 à <10,00	17 841	508	61,98	18 083	5,39	658 244	57,37		15 478	85,59	558	
25	De 10,00 à <100,00	4 076	60	54,65	4 097	26,47	173 261	55,16		4 964	121,16	597	
26	100,00 (défaillance)	651	4	100,00	599	100,00	20 182	49,26		519	86,64	254	
27	Total	94 332	13 755	61,81	102 297	3,26	3 302 528	48,35		50 674	49,54	1 746	1 898

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024													
		T2													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	8 340	5 411	69,77	12 115	0,08	604 242	44,60		1 141	9,42	4			
2	De 0,15 à <0,25	6 553	3 485	44,48	8 103	0,20	337 031	43,09		1 396	17,23	7			
3	De 0,25 à <0,50	15 072	1 043	65,98	15 760	0,32	462 893	35,16		3 245	20,59	18			
4	De 0,50 à <0,75	8 373	1 072	68,97	9 100	0,53	270 856	45,55		3 075	33,79	22			
5	De 0,75 à <2,50	32 272	1 926	65,12	33 120	1,65	769 729	50,72		19 755	59,65	278			
6	De 2,50 à <10,00	17 881	477	59,80	18 080	5,35	658 555	57,11		15 387	85,11	551			
7	De 10,00 à <100,00	3 947	55	54,03	3 967	26,15	169 607	54,60		4 766	120,14	568			
8	100,00 (défaillance)	640	4	100,00	583	100,00	19 903	50,00		526	90,22	249			
9	Total	93 078	13 473	61,80	100 828	3,23	3 292 816	47,77		49 291	48,89	1 697	1 843		

		2024													
		T1													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	9 221	5 346	69,93	12 960	0,08	620 056	43,47		1 191	9,19	5			
11	De 0,15 à <0,25	6 886	3 512	44,16	8 437	0,20	346 266	42,64		1 438	17,04	7			
12	De 0,25 à <0,50	15 132	1 015	66,93	15 812	0,32	467 761	34,22		3 158	19,97	18			
13	De 0,50 à <0,75	8 425	1 109	70,26	9 192	0,53	273 642	44,43		3 041	33,08	22			
14	De 0,75 à <2,50	30 999	1 569	63,61	31 576	1,58	752 416	49,66		18 336	58,07	251			
15	De 2,50 à <10,00	16 113	691	64,82	16 457	5,29	622 523	56,17		13 759	83,61	489			
16	De 10,00 à <100,00	3 569	51	54,43	3 585	26,57	157 847	53,38		4 198	117,10	507			
17	100,00 (défaillance)	618	4	100,00	560	100,00	19 897	48,02		512	91,43	228			
18	Total	90 963	13 297	61,86	98 579	3,05	3 260 408	46,49		45 633	46,29	1 527	1 724		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2025					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	14 849	\$ 34 751	\$	1,4	69 440	\$ 9 940
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	466 354	3 644
Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7	-	-	-	-	535 794	\$ 13 584
		2024					
		T4					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	15 248	\$ 31 760	\$	1,4	65 810	\$ 9 174
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12	-	-	-	-	458 452	3 353
VaR pour les cessions temporaires de titres	13	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	-	-	524 262	\$ 12 527
		2024					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	13 691	\$ 30 850	\$	1,4	62 358	\$ 8 394
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19	-	-	-	-	428 006	3 080
VaR pour les cessions temporaires de titres	20	-	-	-	-	-	-
Total	21	-	-	-	-	490 364	\$ 11 474
		2024					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	22	18 070	\$ 30 396	\$	1,4	67 852	\$ 8 703
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	23	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	24	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	25	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	26	-	-	-	-	437 387	4 313
VaR pour les cessions temporaires de titres	27	-	-	-	-	-	-
Total	28	-	-	-	-	505 239	\$ 13 016

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

	N° de ligne	2024					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	13 575	\$ 29 056	\$	1,4	59 682	\$ 7 667
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	408 373	4 698
VaR pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7					468 055	\$ 12 365

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2025 T1													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			Pondération des risques													
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		4	–	–	201	42	–	–	–	–	–	3	–	–	–	246
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>		5	–	–	135	31	–	–	–	–	–	3	–	–	–	169
Entreprises		6	–	–	203	–	–	15	20	–	–	312	–	–	–	550
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>		7	–	–	203	–	–	15	20	–	–	226	–	–	–	464
<i>Dont le financement spécialisé</i>		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	– \$	– \$	404 \$	42 \$	– \$	15 \$	20 \$	– \$	– \$	315 \$	– \$	– \$	– \$	796 \$
			2024 T4													
			Pondération des risques													
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales		14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement		16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques		17	–	–	222	42	–	1	–	–	–	4	–	–	–	269
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>		18	–	–	118	31	–	1	–	–	–	4	–	–	–	154
Entreprises		19	–	–	141	–	–	48	16	–	–	120	–	–	–	325
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>		20	–	–	141	–	–	48	15	–	–	34	–	–	–	238
<i>Dont le financement spécialisé</i>		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	– \$	– \$	363 \$	42 \$	– \$	49 \$	16 \$	– \$	– \$	124 \$	– \$	– \$	– \$	594 \$

¹ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan		N° de ligne	2024													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
			T3													
		Pondération des risques														
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	4	–	–	277	98	–	–	–	–	–	4	–	–	–	379	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	113	72	–	–	–	–	–	4	–	–	–	189	
Entreprises	6	–	–	184	–	–	75	13	–	–	111	–	–	–	383	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	184	–	–	75	10	–	–	25	–	–	–	294	
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	13	– \$	– \$	461 \$	98 \$	– \$	75 \$	13 \$	– \$	– \$	115 \$	– \$	– \$	– \$	762 \$	
		2024														
		T2														
		Pondération des risques														
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres		
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales	14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	18	–	–	303	81	–	13	–	–	–	3	–	–	–	400	
Entreprises	19	–	–	139	54	–	13	–	–	–	2	–	–	–	208	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	20	–	–	148	–	–	61	4	–	–	235	–	–	–	448	
<i>Dont le financement spécialisé</i>	21	–	–	148	–	–	61	3	–	–	172	–	–	–	384	
Portefeuilles de détail réglementaires	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	26	– \$	– \$	451 \$	81 \$	– \$	74 \$	4 \$	– \$	– \$	238 \$	– \$	– \$	– \$	848 \$	

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions de dollars) A la date du bilan	N° de ligne	2024 T1													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		Pondération des risques													
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	4	–	–	338	101	–	16	–	–	–	4	–	–	–	459
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	200	68	–	16	–	–	–	4	–	–	–	288
Entreprises	6	–	–	137	–	–	102	1	–	–	311	–	–	–	551
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	137	–	–	102	–	–	–	252	–	–	–	491
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13	– \$	– \$	475 \$	101 \$	– \$	118 \$	1 \$	– \$	– \$	315 \$	– \$	– \$	– \$	1 010 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2025
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	603	0,10	544	33,32	2,2	86	14,26
2	De 0,15 à <0,25	320	0,20	567	21,31	1,5	45	14,06
3	De 0,25 à <0,50	247	0,35	804	42,58	3,2	98	39,68
4	De 0,50 à <0,75	193	0,64	258	22,80	2,1	57	29,53
5	De 0,75 à <2,50	746	1,94	431	21,74	0,9	321	43,03
6	De 2,50 à <10,00	660	4,86	121	6,53	0,6	129	19,55
7	De 10,00 à <100,00	125	21,33	142	53,43	1,4	321	256,80
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	2	25,00	2,0	–	–
9	Total	2 894	2,64	2 869	23,86	1,4	1 057	36,52

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	236 003	0,07	2 948	7,90	0,3	5 113	2,17
11	De 0,15 à <0,25	42 722	0,20	140	2,48	0,1	619	1,45
12	De 0,25 à <0,50	8 665	0,33	139	6,63	0,2	461	5,32
13	De 0,50 à <0,75	871	0,66	58	23,24	0,4	252	28,93
14	De 0,75 à <2,50	3 503	1,74	120	6,87	0,2	462	13,19
15	De 2,50 à <10,00	106	9,31	6	40,36	2,1	162	152,83
16	De 10,00 à <100,00	19	19,05	8	46,58	2,1	42	221,05
17	100,00 (défaillance)	56	100,00	2	40,00	4,7	279	498,21
18	Total	291 945	0,14	3 421	7,12	0,3	7 390	2,53

2024
T4

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15	897	0,08	572	34,10	3,5	106	11,82
20	De 0,15 à <0,25	124	0,20	561	45,64	3,9	37	29,84
21	De 0,25 à <0,50	252	0,36	831	38,36	3,4	91	36,11
22	De 0,50 à <0,75	235	0,65	255	27,47	2,3	85	36,17
23	De 0,75 à <2,50	1 690	2,08	453	9,81	0,4	332	19,64
24	De 2,50 à <10,00	626	4,81	104	6,07	0,6	108	17,25
25	De 10,00 à <100,00	77	21,05	133	61,61	1,3	228	296,10
26	100,00 (défaillance)	–	100,00	3	25,10	2,3	–	–
27	Total	3 901	2,17	2 912	19,87	1,6	987	25,30

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15	226 007	0,07	3 393	7,59	0,3	4 788	2,12
29	De 0,15 à <0,25	44 537	0,19	142	2,43	–	617	1,39
30	De 0,25 à <0,50	9 433	0,34	140	5,05	0,2	382	4,05
31	De 0,50 à <0,75	1 038	0,66	61	14,59	0,4	196	18,88
32	De 0,75 à <2,50	4 472	1,59	148	4,20	0,2	354	7,92
33	De 2,50 à <10,00	85	9,64	8	40,17	2,1	131	154,12
34	De 10,00 à <100,00	29	18,65	5	50,09	1,3	69	237,93
35	100,00 (défaillance)	48	100,00	2	40,00	4,9	238	495,83
36	Total	285 649	0,14	3 899	6,69	0,2	6 775	2,37

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	2024
N° de ligne	T3

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	%	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15		557		0,10		574	30,85		2,2	74			13,29
2	De 0,15 à <0,25		104		0,20		563	30,40		3,7	21			20,19
3	De 0,25 à <0,50		270		0,36		797	38,96		3,4	100			37,04
4	De 0,50 à <0,75		258		0,65		264	24,36		2,2	83			32,17
5	De 0,75 à <2,50		475		1,84		467	27,33		1,3	261			54,95
6	De 2,50 à <10,00		569		4,74		112	5,28		0,5	84			14,76
7	De 10,00 à <100,00		64		19,76		111	66,99		1,7	205			320,31
8	100,00 (défaillance)		–		100,00		1	25,93		2,2	–			–
9	Total		2 297	\$	2,25	%	2 889	24,99	%	1,8	828	\$		36,05

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	%	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15		212 835		0,06		3 635	7,48		0,3	4 210			1,98
11	De 0,15 à <0,25		37 319		0,19		121	2,93		0,1	632			1,69
12	De 0,25 à <0,50		13 125		0,34		150	4,40		0,1	467			3,56
13	De 0,50 à <0,75		3 535		0,66		59	4,58		0,1	210			5,94
14	De 0,75 à <2,50		2 126		2,07		150	9,96		0,4	409			19,24
15	De 2,50 à <10,00		102		9,64		5	39,72		2,1	155			151,96
16	De 10,00 à <100,00		67		40,48		4	40,02		4,3	137			204,48
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–			–
18	Total		269 109	\$	0,13	%	4 124	6,70	%	0,2	6 220	\$		2,31

	2024
N° de ligne	T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	%	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15		531		0,10		554	30,69		1,9	72			13,56
20	De 0,15 à <0,25		70		0,20		578	30,77		3,2	14			20,00
21	De 0,25 à <0,50		160		0,35		793	31,85		2,6	46			28,75
22	De 0,50 à <0,75		189		0,65		287	20,68		1,6	51			26,98
23	De 0,75 à <2,50		289		1,89		486	36,32		1,5	216			74,74
24	De 2,50 à <10,00		493		4,74		108	4,08		0,5	56			11,36
25	De 10,00 à <100,00		15		18,79		107	36,70		2,3	26			173,33
26	100,00 (défaillance)		–		100,00		4	45,57		3,4	–			–
27	Total		1 747	\$	1,95	%	2 917	23,19	%	1,5	481	\$		27,53

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	%	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15		209 743		0,07		3 572	8,38		0,4	5 027			2,40
29	De 0,15 à <0,25		27 812		0,19		116	3,32		0,1	570			2,05
30	De 0,25 à <0,50		11 666		0,34		156	6,39		0,2	601			5,15
31	De 0,50 à <0,75		3 919		0,66		55	4,25		0,2	220			5,61
32	De 0,75 à <2,50		2 611		1,89		147	8,55		0,4	450			17,23
33	De 2,50 à <10,00		74		9,64		8	39,71		3,8	113			152,70
34	De 10,00 à <100,00		1		17,88		2	72,03		1,0	2			200,00
35	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–			–
36	Total		255 826	\$	0,12	%	4 056	7,69	%	0,4	6 983	\$		2,73

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	2024
N° de ligne	T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	10 100	\$	0,05	%	565		1,87	%	0,2	71	\$ 0,70
2	De 0,15 à <0,25		414		0,22		578		6,51		0,9	17	4,11
3	De 0,25 à <0,50		247		0,36		810		28,70		3,0	64	25,91
4	De 0,50 à <0,75		230		0,64		275		20,66		2,1	61	26,52
5	De 0,75 à <2,50		403		1,88		499		33,38		1,7	272	67,49
6	De 2,50 à <10,00		452		4,79		107		5,84		0,5	76	16,81
7	De 10,00 à <100,00		29		24,84		109		30,34		1,7	43	148,28
8	100,00 (défaillance)		–		100,00		3		86,15		4,8	5	–
9	Total		11 875	\$	0,38	%	2 946		4,24	%	0,4	609	\$ 5,13

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	189 496	\$	0,06	%	3 590		8,73	%	0,4	4 489	\$ 2,37
11	De 0,15 à <0,25		29 159		0,19		112		4,11		0,1	713	2,45
12	De 0,25 à <0,50		15 042		0,35		159		5,67		0,2	721	4,79
13	De 0,50 à <0,75		3 104		0,66		48		4,58		0,3	188	6,06
14	De 0,75 à <2,50		1 854		1,93		136		11,57		0,4	427	23,03
15	De 2,50 à <10,00		25		9,64		2		40,00		2,6	38	152,00
16	De 10,00 à <100,00		1		17,88		1		75,00		1,2	5	500,00
17	100,00 (défaillance)		–		–		–		–		–	–	–
18	Total		238 681	\$	0,12	%	4 048		7,95	%	0,3	6 581	\$ 2,76

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2025 T1										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1		De 0,00 à <0,15	89 678	0,04	300	2,49	0,7	354	0,39			
2		De 0,15 à <0,25	12	0,20	23	32,44	3,7	3	25,00			
3		De 0,25 à <0,50	7	0,39	14	24,84	4,7	2	28,57			
4		De 0,50 à <0,75	1	0,66	3	37,33	2,5	–	–			
5		De 0,75 à <2,50	4	2,13	9	53,16	2,8	5	125,00			
6		De 2,50 à <10,00	1	9,31	3	62,83	3,1	3	300,00			
7		De 10,00 à <100,00	6	32,74	7	27,95	5,0	8	133,33			
8		100,00 (défaillance)	–	100,00	1	46,77	2,0	–	–			
9		Total	89 709	0,04	360	2,50	0,7	375	0,42			
2024 T4												
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10		De 0,00 à <0,15	89 566	0,03	312	2,33	0,8	347	0,39			
11		De 0,15 à <0,25	8	0,19	19	34,14	4,1	2	25,00			
12		De 0,25 à <0,50	11	0,41	16	26,52	4,7	3	27,27			
13		De 0,50 à <0,75	1	0,66	4	51,50	2,6	1	100,00			
14		De 0,75 à <2,50	4	2,07	10	43,52	2,6	4	100,00			
15		De 2,50 à <10,00	–	9,64	2	49,62	5,0	1	–			
16		De 10,00 à <100,00	6	32,98	7	28,19	5,0	9	150,00			
17		100,00 (défaillance)	–	100,00	1	54,30	2,3	–	–			
18		Total	89 596	0,04	371	2,34	0,8	367	0,41			
2024 T3												
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
19		De 0,00 à <0,15	87 718	0,04	313	2,16	0,7	298	0,34			
20		De 0,15 à <0,25	9	0,19	24	39,70	2,7	2	22,22			
21		De 0,25 à <0,50	9	0,34	15	36,76	3,4	3	33,33			
22		De 0,50 à <0,75	–	0,66	3	25,00	3,8	–	–			
23		De 0,75 à <2,50	5	2,07	12	44,64	2,6	5	100,00			
24		De 2,50 à <10,00	–	9,64	1	27,67	5,0	–	–			
25		De 10,00 à <100,00	8	32,79	7	29,24	5,0	13	162,50			
26		100,00 (défaillance)	–	100,00	1	54,30	2,5	–	–			
27		Total	87 749	0,04	376	2,17	0,7	321	0,37			

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2024 T2													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		92 945		0,04		308	2,09		0,8	303		0,33	
2		De 0,15 à <0,25		8		0,19		28	42,73		2,3	2		25,00	
3		De 0,25 à <0,50		3		0,29		15	27,78		4,4	1		33,33	
4		De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	25,00		4,0	–		–	
5		De 0,75 à <2,50		2		2,03		11	44,68		2,9	2		100,00	
6		De 2,50 à <10,00		1		9,64		2	34,81		4,7	1		100,00	
7		De 10,00 à <100,00		7		32,70		7	28,90		5,0	10		142,86	
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9		Total		92 966	\$	0,04	%	374	2,09	%	0,8	319	\$	0,34	%
		2024 T1													
10		De 0,00 à <0,15		87 616	\$	0,04	%	316	2,20	%	0,7	309	\$	0,35	%
11		De 0,15 à <0,25		5		0,19		23	30,55		3,3	1		20,00	
12		De 0,25 à <0,50		13		0,37		18	45,52		2,5	6		46,15	
13		De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	26,24		4,1	–		–	
14		De 0,75 à <2,50		4		2,03		10	44,60		3,0	4		100,00	
15		De 2,50 à <10,00		–		9,64		1	49,74		4,0	–		–	
16		De 10,00 à <100,00		9		20,27		6	30,97		5,0	14		155,56	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		87 647	\$	0,04	%	377	2,21	%	0,7	334	\$	0,38	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2025 T1											
	N° de ligne	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	148 138		0,05	%	334	10,97	%	0,3	4 322	\$	2,92
2		De 0,15 à <0,25	157		0,20		6	2,94		-	3		1,91
3		De 0,25 à <0,50	534		0,30		8	1,15		0,1	6		1,12
4		De 0,50 à <0,75	-		-		-	-		-	-		-
5		De 0,75 à <2,50	-		2,14		1	45,00		1,0	-		-
6		De 2,50 à <10,00	-		-		-	-		-	-		-
7		De 10,00 à <100,00	-		-		-	-		-	-		-
8		100,00 (défaillance)	-		-		-	-		-	-		-
9		Total	148 829	\$	0,05	%	349	10,93	%	0,3	4 331	\$	2,91
2024 T4													
10		De 0,00 à <0,15	142 401	\$	0,05	%	332	10,99	%	0,3	4 148	\$	2,91
11		De 0,15 à <0,25	100		0,19		6	0,43		0,1	-		-
12		De 0,25 à <0,50	416		0,33		8	1,00		0,1	4		0,96
13		De 0,50 à <0,75	-		-		-	-		-	-		-
14		De 0,75 à <2,50	-		2,17		1	45,00		1,0	-		-
15		De 2,50 à <10,00	-		-		-	-		-	-		-
16		De 10,00 à <100,00	-		-		-	-		-	-		-
17		100,00 (défaillance)	-		-		-	-		-	-		-
18		Total	142 917	\$	0,05	%	347	10,95	%	0,3	4 152	\$	2,91
2024 T3													
19		De 0,00 à <0,15	128 284	\$	0,05	%	334	10,68	%	0,3	3 815	\$	2,97
20		De 0,15 à <0,25	205		0,19		7	0,42		-	-		-
21		De 0,25 à <0,50	298		0,27		9	2,11		0,1	5		1,68
22		De 0,50 à <0,75	-		-		-	-		-	-		-
23		De 0,75 à <2,50	1		2,17		3	45,00		1,0	1		100,00
24		De 2,50 à <10,00	-		-		-	-		-	-		-
25		De 10,00 à <100,00	-		-		-	-		-	-		-
26		100,00 (défaillance)	-		-		-	-		-	-		-
27		Total	128 788	\$	0,05	%	353	10,65	%	0,3	3 821	\$	2,97

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024									
		T2									
N° de ligne	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1	De 0,00 à <0,15	151 357	0,05	330	11,11	0,4	4 833	3,19	\$	%	
2	De 0,15 à <0,25	410	0,22	8	0,74	0,1	2	0,49			
3	De 0,25 à <0,50	280	0,27	11	1,68	0,1	4	1,43			
4	De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
5	De 0,75 à <2,50	1	1,03	2	45,00	1,2	1	100,00			
6	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
7	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
8	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
9	Total	152 048	0,05	351	11,06	0,4	4 840	3,18	\$	%	
		2024									
		T1									
N° de ligne	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10	De 0,00 à <0,15	126 688	0,05	318	12,02	0,4	4 332	3,42	\$	%	
11	De 0,15 à <0,25	125	0,19	6	7,56	–	4	3,20			
12	De 0,25 à <0,50	89	0,28	7	3,66	0,1	3	3,37			
13	De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
14	De 0,75 à <2,50	1	1,03	2	45,00	1,4	1	100,00			
15	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
16	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
18	Total	126 883	0,05	333	12,01	0,4	4 340	3,42	\$	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T1								2024 T4															
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres											
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies									
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
1	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 5 656	\$ –	\$ 1 838	\$ 51 168	\$ 70 813	\$ –	\$ 4 770	\$ –	\$ 1 494	\$ 66 691	\$ 70 757	\$ –	\$ 15 919	\$ 18 588	\$ 496 434	\$ 575 048	\$ 9 475	\$ 24 649	\$ 11 981	\$ 18 940	\$ 494 518	\$ 572 158	
2	Encaisse – autres monnaies	1 678	6 666	277	8 768	131 317	153 960	1 779	15 905	645	8 505	139 815	140 114	1 779	15 905	645	8 505	139 815	140 114	1 779	15 905	645	8 505	139 815	140 114
3	Dettes souveraines locales	739	674	2 444	4 528	109 637	72 281	772	673	1 693	4 418	103 116	76 149	772	673	1 693	4 418	103 116	76 149	772	673	1 693	4 418	103 116	76 149
4	Autres dettes souveraines	4 019	1 103	3 642	3 384	114 623	89 644	2 713	1 549	4 381	4 322	105 521	115 375	2 713	1 549	4 381	4 322	105 521	115 375	2 713	1 549	4 381	4 322	105 521	115 375
5	Dettes publiques	1 283	47	1 294	70	23 493	44 792	1 189	6	1 424	200	20 252	40 110	1 189	6	1 424	200	20 252	40 110	1 189	6	1 424	200	20 252	40 110
6	Obligations de sociétés	1 721	1 711	3 060	–	29 110	55 483	1 523	1 700	3 736	1	28 214	51 293	1 523	1 700	3 736	1	28 214	51 293	1 523	1 700	3 736	1	28 214	51 293
7	Titres de capitaux propres	1 023	–	103	–	37 086	88 075	1 499	–	102	–	30 909	72 513	1 499	–	102	–	30 909	72 513	1 499	–	102	–	30 909	72 513
8	Autres sûretés	124	62	–	–	–	–	–	46	–	–	5 847	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Total	10 587	\$ 15 919	\$ 10 820	\$ 18 588	\$ 496 434	\$ 575 048	\$ 9 475	\$ 24 649	\$ 11 981	\$ 18 940	\$ 494 518	\$ 572 158	\$ 9 475	\$ 24 649	\$ 11 981	\$ 18 940	\$ 494 518	\$ 572 158	\$ 9 475	\$ 24 649	\$ 11 981	\$ 18 940	\$ 494 518	\$ 572 158
		2024 T3								2024 T2															
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres											
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies									
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
10	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 5 081	\$ –	\$ 1 311	\$ 48 413	\$ 72 778	–	\$ 3 608	–	\$ 1 176	\$ 65 306	\$ 75 810	–	\$ 3 608	–	\$ 1 176	\$ 65 306	\$ 75 810	–	\$ 3 608	–	\$ 1 176	\$ 65 306	\$ 75 810
11	Encaisse – autres monnaies	1 114	9 409	472	7 111	125 213	139 976	962	10 534	405	8 165	136 582	136 173	962	10 534	405	8 165	136 582	136 173	962	10 534	405	8 165	136 582	136 173
12	Dettes souveraines locales	693	548	1 546	3 061	103 029	70 631	463	1 031	1 583	3 695	110 760	76 167	463	1 031	1 583	3 695	110 760	76 167	463	1 031	1 583	3 695	110 760	76 167
13	Autres dettes souveraines	4 558	945	2 613	3 880	103 771	88 574	4 725	1 435	3 524	4 536	95 569	108 359	4 725	1 435	3 524	4 536	95 569	108 359	4 725	1 435	3 524	4 536	95 569	108 359
14	Dettes publiques	603	24	1 291	50	18 787	37 829	686	58	753	–	19 435	38 900	603	24	1 291	50	18 787	37 829	686	58	753	–	19 435	38 900
15	Obligations de sociétés	1 704	1 179	3 422	1	25 044	43 914	1 272	1 424	3 413	–	25 065	43 871	1 272	1 424	3 413	–	25 065	43 871	1 272	1 424	3 413	–	25 065	43 871
16	Titres de capitaux propres	963	–	107	–	30 932	74 141	609	–	–	–	29 528	74 443	609	–	–	–	29 528	74 443	609	–	–	–	29 528	74 443
17	Autres sûretés	–	18	–	–	–	–	–	31	–	–	–	–	–	31	–	–	–	–	–	31	–	–	–	–
18	Total	9 635	\$ 17 204	\$ 9 451	\$ 15 414	\$ 455 189	\$ 527 843	\$ 8 717	\$ 18 121	\$ 9 678	\$ 17 572	\$ 482 245	\$ 553 723	\$ 8 717	\$ 18 121	\$ 9 678	\$ 17 572	\$ 482 245	\$ 553 723	\$ 8 717	\$ 18 121	\$ 9 678	\$ 17 572	\$ 482 245	\$ 553 723
		2024 T1																							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres																			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies																	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées																
19	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 505	\$ –	\$ 1 465	\$ 56 228	\$ 70 283	–	–																
20	Encaisse – autres monnaies	624	6 508	103	6 510	121 828	132 343	624	6 508																
21	Dettes souveraines locales	766	653	2 145	4 175	99 224	66 331	766	653																
22	Autres dettes souveraines	4 163	1 425	3 379	3 756	95 873	99 643	4 163	1 425																
23	Dettes publiques	521	6	1 061	–	20 307	34 905	521	6																
24	Obligations de sociétés	1 300	933	2 574	38	18 694	35 464	1 300	933																
25	Titres de capitaux propres	470	–	–	–	28 497	68 053	470	–																
26	Autres sûretés	–	18	–	–	–	–	–	18																
27	Total	7 844	\$ 12 048	\$ 9 262	\$ 15 944	\$ 440 651	\$ 507 022	\$ 7 844	\$ 12 048																

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025		2024		2024		2024		2024	
N° de ligne		T1		T4		T3		T2		T1	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	8 069	\$ 1 475	\$ 6 871	\$ 1 647	\$ 6 300	\$ 1 529	\$ 5 910	\$ 1 657	\$ 4 810	\$ 1 747
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	7 637	180	7 172	293	6 333	407	7 072	764	6 399	1 420
Swaps sur le rendement total	3	840	–	167	–	166	–	165	–	270	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	639	7 940	563	7 348	346	7 034	438	6 766	508	6 194
Total des notionnels	6	17 185	9 595	14 773	9 288	13 145	8 970	13 585	9 187	11 987	9 361
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	41	35	21	39	19	45	36	56	11	74
Juste valeur négative (passif)	8	(433)	(3)	(380)	(3)	(334)	(3)	(293)	(4)	(258)	(4)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025		2024		2024		2024		2024	
N° de ligne		T1		T4		T3		T2		T1	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)											
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	1		\$ 899	\$ 923	\$ 1 206	\$ 1 224	\$ 1 274				
i) Dérivés négociés hors Bourse	2	23 934	479	23 938	479	31 504	630	30 652	613	32 926	659
ii) Dérivés négociés en Bourse	3	11 134	223	11 635	233	18 319	366	20 623	412	21 226	425
iii) Cessions temporaires de titres	4	8 144	163	7 482	150	7 985	160	6 681	134	6 338	127
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	5	4 656	93	4 821	96	5 200	104	3 348	67	5 362	107
Dépôts de garantie initiaux séparés	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	7	102	–	101	–	100	–	99	–	98	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	8	3 850	–	2 908	–	5 970	–	5 561	–	5 718	–
Contributions aux fonds de garantie non financées	9	1 003	420	1 050	444	1 155	576	1 054	611	1 138	615
	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025 T1						2024 T4																			
			Activités de négociation						Activités de négociation																			
			Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹																			
			Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total			
Contrats de taux d'intérêt																												
	Contrats à terme standardisés	1																										
	Contrats de garantie de taux d'intérêt	2																										
	Swaps	3	482 966	26 693		782 551	509 659		782 551	471	510 130				550 965	22 772		761 112			573 737	552		761 112	552	574 289		
	Options vendues	4	18 845 539	530 911			19 376 450		1 862 728	21 239 178				17 656 335	474 381		18 130 716			1 708 529	19 839 245			125	99 490			
	Options achetées	5		103 862	13 700		117 562		81	117 633					93 559	5 806		5 550			117 648	1 863			119 511			
		6		125 957	16 150		142 107		3	142 110					112 098	5 550		117 648			1 863							
			19 328 505	787 413		812 401	20 928 319		1 863 283	22 791 602				18 207 300	702 810		772 468			19 682 578	1 711 069					21 393 647		
Contrats de change																												
	Contrats à terme standardisés	7																										
	Contrats à terme de gré à gré	8	61	449 748			449 809		25 211	475 020				39	355 932		355 971			24 644	380 615							
	Swaps	9	280	1 785 511			1 785 791		7 383	1 793 174				494	1 685 083		1 685 577			7 024	1 692 601							
	Swaps combinés de taux d'intérêt	10		1 527 120			1 527 120		135 591	1 662 711					1 525 781		1 525 781			143 796	1 669 577							
	Options vendues	11		72 009	150		72 159			72 159					56 614	163	56 777				56 777					56 777		
	Options achetées	12		67 703	18		67 721			67 721					49 344	15	49 359				49 359					49 359		
		13		3 902 091	168		3 902 600		168 185	4 070 785				533	3 672 754	178	3 673 465			175 464	3 848 929							
Contrats dérivés de crédit																												
	Swaps sur défaillance de crédit																											
	Protection acquise	14	13 810	1 084			14 894		2 915	17 809				12 469	327		12 796			2 708	15 504							
	Protection vendue	15	1 463	144			1 607		1 607	1 607				1 651	242		1 893				1 893							
		16	15 273	1 228			16 501		2 915	19 416				14 120	569		14 689			2 708	17 397							
Autres contrats																												
	Dérivés d'actions	17		146 998	125 765		272 763		35 967	308 730					123 991	117 988	241 979			36 049	278 028							
	Contrats de marchandises	18		98 623	154 071		252 806			252 806				118	103 714	141 763	245 595				245 595							
		19		245 621	279 836		525 569		35 967	561 536				118	227 705	259 751	487 574			36 049	523 623							
	Total	20	19 344 231	4 936 353		1 092 405	25 372 989		2 070 350	27 443 339				18 222 071	4 603 838		1 032 397			23 858 306	1 925 290					25 783 596		
			2024 T3						2024 T2																			
			Activités de négociation						Activités de négociation																			
			Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹																			
			Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total		Règlés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation		Total			
Contrats de taux d'intérêt																												
	Contrats à terme standardisés	21																										
	Contrats de garantie de taux d'intérêt	22	765 137	19 592		720 503	784 729		493	785 222				811 839	17 545		718 275			394	829 384							
	Swaps	23	16 579 266	397 370			16 976 636		2 065 511	19 042 147				16 139 478	368 973		16 508 451			2 128 133	18 636 584							
	Options vendues	24		94 926			94 926		171	95 097					90 408		90 408			122	90 530							
	Options achetées	25		109 318			109 606		3 642	113 248					111 897	500	112 397			5 713	118 110							
		26	17 344 403	621 206		720 791	18 686 400		2 069 817	20 756 217				16 951 317	588 823		718 775			18 258 915	2 134 362					20 393 277		
Contrats de change																												
	Contrats à terme standardisés	27																										
	Contrats à terme de gré à gré	28	11	350 384			350 395		24 485	374 880				14	303 381		303 395			23 729	327 124							
	Swaps	29	385	2 063 680			2 064 065		6 392	2 070 457				192	1 897 056		1 897 248			6 414	1 903 662							
	Swaps combinés de taux d'intérêt	30		1 466 806			1 466 806		131 347	1 598 153				456	1 399 578		1 400 034			141 371	1 541 405							
	Options vendues	31		55 859	105		55 964			55 964					64 504	319	64 823				64 823					64 823		
	Options achetées	32		45 828	2		45 830			45 830					54 483	1	54 484				54 484					54 484		
		33	396	3 982 557	107		3 983 060		162 224	4 145 284				662	3 719 002	320	3 719 984			171 514	3 891 498							
Contrats dérivés de crédit																												
	Swaps sur défaillance de crédit																											
	Protection acquise	34	11 054	317			11 371		2 357	13 728				11 410	277		11 687			2 428	14 115							
	Protection vendue	35	1 711	225			1 936			1 936				2 150	271		2 421				2 421							
		36	12 765	542			13 307		2 357	15 664				13 560	548		14 108			2 428	16 536							
Autres contrats																												
	Dérivés d'actions	37		114 486	113 289		227 775		37 978	265 753					99 701	123 144	222 845			37 377	260 222							
	Contrats de marchandises	38		85 952	117 566		203 669			203 669				213	73 649	129 638	203 500				203 500							
		39		200 438	230 855		431 444		37 978	469 422				213	173 350	252 782	426 345			37 377	463 722							
	Total	40	17 357 715	4 804 743		951 753	23 114 211		2 272 376	25 386 587				16 965 752	4 481 723		971 877			22 419 352	2 345 681					24 765 033		

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2024 T1					
				Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹				Activités autres que de négociation			
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total			Total	
Contrats de taux d'intérêt									
1	Contrats à terme standardisés	–	–	803 300	803 300	–	–	803 300	–
2	Contrats de garantie de taux d'intérêt	663 711	13 177	–	676 888	297	–	677 185	–
3	Swaps	15 406 338	350 972	–	15 757 310	1 985 285	–	17 742 595	–
4	Options vendues	–	96 807	97	97 004	–	73	97 077	–
5	Options achetées	–	111 229	2 067	113 296	–	3 683	116 979	–
6		16 070 049	572 285	805 464	17 447 798	1 989 338	–	19 437 136	–
Contrats de change									
7	Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Contrats à terme de gré à gré	18	206 238	–	206 256	23 246	–	229 502	–
9	Swaps	568	1 773 432	–	1 774 000	5 625	–	1 779 625	–
10	Swaps combinés de taux d'intérêt	–	1 309 244	–	1 309 244	134 452	–	1 443 696	–
11	Options vendues	–	51 552	54	51 606	–	–	51 606	–
12	Options achetées	–	32 471	2	32 473	–	–	32 473	–
13		586	3 372 937	56	3 373 579	163 323	–	3 536 902	–
Contrats dérivés de crédit									
Swaps sur défaillance de crédit									
14	Protection acquise	9 650	345	–	9 995	2 332	–	12 327	–
15	Protection vendue	2 925	242	–	3 167	–	–	3 167	–
16		12 575	587	–	13 162	2 332	–	15 494	–
Autres contrats									
17	Dérivés d'actions	–	85 035	101 800	186 835	36 621	–	223 456	–
18	Contrats de marchandises	198	69 598	77 838	147 634	–	–	147 634	–
19		198	154 633	179 638	334 469	36 621	–	371 090	–
20	Total	16 083 408	4 100 442	985 158	21 169 008	2 191 614	–	23 360 622	–

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2025 T1			2024 T4			2024 T3		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux d'intérêt										
1		55	\$ 83	\$ 53	35	\$ 102	\$ 29	60	\$ 137	\$ 57
2	Swaps	4 012	10 813	1 027	4 215	11 037	964	4 415	11 231	920
3	Options vendues	4	114	31	7	140	26	2	129	22
4	Options achetées	10	104	19	17	123	23	13	135	29
5		4 081	11 114	1 130	4 274	11 402	1 042	4 490	11 632	1 028
Contrats de change										
Contrats à terme de gré à gré										
6		1 472	5 600	1 037	1 746	5 643	1 022	961	4 374	757
7	Swaps	2 881	18 699	2 476	3 234	16 136	2 246	2 514	16 817	2 192
8	Swaps combinés de taux d'intérêt	4 687	17 518	1 597	4 124	17 176	1 515	4 241	16 370	1 336
9	Options vendues	90	392	86	36	291	59	35	257	48
10	Options achetées	103	351	92	50	239	64	37	199	57
11		9 233	42 560	5 288	9 190	39 485	4 906	7 788	38 017	4 390
Autres contrats										
Dérivés de crédit										
12		3	219	30	–	207	30	–	219	34
Dérivés d'actions										
13		661	9 719	2 547	669	8 964	2 348	488	7 570	2 077
Contrats de marchandises										
14		871	5 828	945	1 115	5 752	848	925	4 920	865
15		1 535	15 766	3 522	1 784	14 923	3 226	1 413	12 709	2 976
16		14 849	69 440	9 940	15 248	65 810	9 174	13 691	62 358	8 394
17		10 133	19 278	666	10 529	19 117	652	7 413	26 304	865
18	Total	24 982	\$ 88 718	\$ 10 606	25 777	\$ 84 927	\$ 9 826	21 104	\$ 88 662	\$ 9 259

		2024 T2			2024 T1		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt							
19		21	\$ 121	\$ 38	95	\$ 205	\$ 73
20	Swaps	5 562	12 559	861	4 526	11 196	828
21	Options vendues	3	111	19	4	85	19
22	Options achetées	33	173	33	17	107	24
23		5 619	12 964	751	4 642	11 593	944
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré							
24		1 305	4 595	783	1 092	4 215	654
25	Swaps	4 128	17 547	2 518	2 132	15 325	2 003
26	Swaps combinés de taux d'intérêt	5 254	19 272	1 534	4 188	15 740	1 120
27	Options vendues	23	254	56	20	321	58
28	Options achetées	93	327	87	34	200	56
29		10 803	41 995	4 978	7 466	35 801	3 891
Autres contrats							
Dérivés de crédit							
30		1	212	33	13	248	38
Dérivés d'actions							
31		638	7 633	2 080	537	7 237	1 941
Contrats de marchandises							
32		1 009	5 048	861	917	4 803	853
33		1 648	12 893	2 974	1 467	12 288	2 832
34		18 070	67 852	8 703	13 575	59 682	7 657
35		7 608	27 304	900	7 428	27 564	899
36	Total	25 678	\$ 95 156	\$ 9 603	21 003	\$ 87 246	\$ 8 586

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputés être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au RVC (AB-RVC) (RVC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2025 T1	2024 T4
	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC	Exigences de fonds propres selon l'AB-RVC
1	183 \$	173 \$
2	60	54
3	91 \$	84 \$

K réduite

K couverte

Total (K réduite x 25 % + K couverte x 75 %)

Approche standard pour le RVC (AS-RVC) (RVC3)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2025 T1		2024 T4	
	Exigences de fonds propres	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres	Nombre de contreparties
1	65 \$		68 \$	
2	112		106	
3	-		-	
4	-		-	
5	-		-	
6	146		156	
7	323 \$	5 899	330 \$	6 328

Risque de taux d'intérêt

Risque de change

Risque d'écart de taux de référence

Risque actions

Risque sur marchandises

Risque d'écart de taux de contrepartie

Total (somme des lignes 1 à 6)

États des flux d'APR pour les expositions au risque lié au RVC selon l'AS-RVC (RVC4)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2025 T1	2024 T4
	APR	APR
1	5 176 \$	5 042 \$
2	5 180	5 176

Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin du trimestre précédent

Total des APR au titre du risque lié au RVC à la fin de la période de présentatif

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2025 T1							
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur				
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total	
		Classiques	transactions STC ¹		Classiques	transactions STC			
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	39 959	\$ 39 243	\$ –	\$ –	\$ 16 675	\$ 16 675	\$ –	\$ 56 634
Prêts hypothécaires résidentiels	2	12 187	12 187	–	–	–	–	–	12 187
Cartes de crédit	3	8 495	8 298	–	–	6 179	6 179	–	14 674
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	19 277	18 758	–	–	10 496	10 496	–	29 773
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	17 886	16 893	12 256	31 047	869	–	–	61 189
Prêts aux entreprises	7	–	–	12 256	14 579	162	–	–	26 835
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	15 135	–	–	–	15 135
Contrats de location et montants à recevoir	9	17 886	16 893	–	1 333	707	–	–	19 219
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–
		2024 T4							
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur				
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total	
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC			
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	39 824	\$ 39 260	\$ –	\$ 19 122	\$ 19 122	\$ –	\$ 58 946	
Prêts hypothécaires résidentiels	13	12 117	12 117	–	–	–	–	12 117	
Cartes de crédit	14	9 116	8 919	–	8 106	8 106	–	17 222	
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	18 591	18 224	–	11 016	11 016	–	29 607	
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	17 232	16 230	11 968	30 714	779	–	59 914	
Prêts aux entreprises	18	–	–	11 968	14 216	155	–	26 184	
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	15 405	–	–	15 405	
Contrats de location et montants à recevoir	20	17 232	16 230	–	1 093	624	–	18 325	
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–	
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–	
		2024 T3							
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur				
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total	
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC			
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	33 810	\$ 33 449	\$ –	\$ 21 477	\$ 21 477	\$ –	\$ 55 287	
Prêts hypothécaires résidentiels	24	11 351	11 351	–	–	–	–	11 351	
Cartes de crédit	25	6 149	6 148	–	8 950	8 950	–	15 099	
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	16 310	15 950	–	12 527	12 527	–	28 837	
Retitrisations	27	–	–	–	–	–	–	–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	16 392	15 583	6 775	32 709	971	–	55 876	
Prêts aux entreprises	29	–	–	6 775	14 784	168	–	21 559	
Prêts hypothécaires commerciaux	30	–	–	–	16 179	–	–	16 179	
Contrats de location et montants à recevoir	31	16 392	15 583	–	1 746	803	–	18 138	
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	–	–	–	–	–	–	–	
Retitrisations	33	–	–	–	–	–	–	–	

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	37 217	\$ 36 861	\$ –	\$ 23 476	\$ 23 476	\$ –	\$ 60 693
Prêts hypothécaires résidentiels	2	11 092	11 092	–	–	–	–	11 092
Cartes de crédit	3	9 263	9 262	–	9 330	9 330	–	18 593
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	16 862	16 507	–	14 146	14 146	–	31 008
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	15 449	14 614	5 347	33 275	1 161	–	54 071
Prêts aux entreprises	7	–	–	5 347	14 919	168	–	20 266
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	16 193	–	–	16 193
Contrats de location et montants à recevoir	9	15 449	14 614	–	2 163	993	–	17 612
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2024						
		T1						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	36 562	\$ 36 204	\$ –	\$ 24 964	\$ 24 931	\$ –	\$ 61 526
Prêts hypothécaires résidentiels	13	11 287	11 287	–	32	–	–	11 319
Cartes de crédit	14	9 240	9 237	–	9 788	9 788	–	19 028
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	16 035	15 680	–	15 144	15 143	–	31 179
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	15 066	14 135	6 071	34 355	1 248	–	55 492
Prêts aux entreprises	18	–	–	6 071	15 238	164	–	21 309
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	16 413	–	–	16 413
Contrats de location et montants à recevoir	20	15 066	14 135	–	2 704	1 084	–	17 770
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2025 T1									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur						
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	-	\$	-	\$	-	\$	471	\$	471	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	3	-	-	-	-	-	-	13	-	13	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	-	-	-	-	-	-	458	-	458	-
Retitrisations	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	-	-	-	-	-	-	196	-	196	-
Prêts aux entreprises	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	8	-	-	-	-	-	-	35	-	35	-
Contrats de location et montants à recevoir	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	-	-	-	-	-	-	161	-	161	-
Retitrisations	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2024 T4									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur						
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	-	\$	-	\$	-	\$	210	\$	210	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	14	-	-	-	-	-	-	23	-	23	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	-	-	-	-	-	-	187	-	187	-
Retitrisations	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	-	-	-	-	-	-	258	-	258	-
Prêts aux entreprises	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	19	-	-	-	-	-	-	26	-	26	-
Contrats de location et montants à recevoir	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	-	-	-	-	-	-	232	-	232	-
Retitrisations	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2024 T3									
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur						
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total			
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	-	\$	-	\$	-	\$	357	\$	357	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	25	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	-	-	-	-	-	-	356	-	356	-
Retitrisations	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	-	-	-	-	-	-	331	-	331	-
Prêts aux entreprises	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	30	-	-	-	-	-	-	50	-	50	-
Contrats de location et montants à recevoir	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	-	-	-	-	-	-	281	-	281	-
Retitrisations	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ –	\$ –	569	\$ –	\$ –	569
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	–	–	86	–	–	86
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	–	–	483	–	–	483
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	121	–	–	121
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	6	–	–	6
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	115	–	–	115
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2024						
		T1						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$ –	\$ –	456	\$ –	\$ –	456
Prêts hypothécaires résidentiels	13	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	14	–	–	–	42	–	–	42
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	–	–	–	414	–	–	414
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–	–	–	133	–	–	133
Prêts aux entreprises	18	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	10	–	–	10
Contrats de location et montants à recevoir	20	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	123	–	–	123
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	56 542	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 6 777	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 1 033	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 83	\$ 473	\$ 5	\$ 6
<i>dont la titrisation</i>		2	56 542	629	587	81	6	6 777	50 439	623	6	1 033	5 951	62	70	83	473	5	6
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	39 009	584	316	44	6	6 777	33 176	–	6	1 033	3 809	–	70	83	302	–	6
<i>dont les transactions STC</i>		4	38 535	411	274	23	–	6 777	32 466	–	–	1 033	3 603	–	–	83	285	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	17 533	45	271	37	–	–	17 263	623	–	–	2 142	62	–	–	171	5	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	16 603	45	245	–	–	–	16 270	623	–	–	1 900	62	–	–	152	5	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	12 256	–	–	–	–	12 256	–	–	–	1 838	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	68 798	\$ 629	\$ 587	\$ 81	\$ 6	\$ 19 033	\$ 50 439	\$ 623	\$ 6	\$ 2 871	\$ 5 951	\$ 62	\$ 70	\$ 230	\$ 473	\$ 5	\$ 6
			2024																
			T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	55 814	\$ 602	\$ 535	\$ 100	\$ 5	\$ 7 461	\$ 49 192	\$ 398	\$ 5	\$ 928	\$ 5 794	\$ 40	\$ 68	\$ 74	\$ 460	\$ 4	\$ 5
<i>dont la titrisation</i>		15	55 814	602	535	100	5	7 461	49 192	398	5	928	5 794	40	68	74	460	4	5
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	38 895	576	376	73	5	7 461	32 358	–	5	928	3 712	–	68	74	293	–	5
<i>dont les transactions STC</i>		17	38 549	405	253	54	–	7 461	31 800	–	–	928	3 559	–	–	74	282	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	16 919	26	260	27	–	–	16 834	398	–	–	2 082	40	–	–	167	4	–
<i>dont les transactions STC</i>		19	15 969	26	235	–	–	–	15 832	398	–	–	1 850	40	–	–	148	4	–
<i>dont la titrisation</i>		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		21	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		22	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	11 968	–	–	–	–	11 968	–	–	–	1 795	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	67 782	\$ 602	\$ 535	\$ 100	\$ 5	\$ 19 429	\$ 49 192	\$ 398	\$ 5	\$ 2 723	\$ 5 794	\$ 40	\$ 68	\$ 218	\$ 460	\$ 4	\$ 5
			2024																
			T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		27	49 229	\$ 391	\$ 555	\$ 26	\$ 1	\$ 4 700	\$ 45 099	\$ 402	\$ 1	\$ 470	\$ 5 227	\$ 40	\$ 12	\$ 38	\$ 402	\$ 3	\$ 1
<i>dont la titrisation</i>		28	49 229	391	555	26	1	4 700	45 099	402	1	470	5 227	40	12	38	402	3	1
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	33 140	367	302	–	1	4 700	29 109	–	1	470	3 277	–	–	38	246	–	1
<i>dont les transactions STC</i>		30	32 802	367	280	–	–	4 700	28 749	–	–	470	3 197	–	–	38	240	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	16 089	24	253	26	–	–	15 990	402	–	–	1 950	40	–	–	156	3	–
<i>dont les transactions STC</i>		32	15 322	24	237	–	–	–	15 181	402	–	–	1 759	40	–	–	141	3	–
<i>dont la titrisation</i>		33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		34	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	–	1 016	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		35	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	–	1 016	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		37	6 775	–	–	–	–	6 775	–	–	–	1 016	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		38	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		39	56 004	\$ 391	\$ 555	\$ 26	\$ 1	\$ 11 475	\$ 45 099	\$ 402	\$ 1	\$ 1 486	\$ 5 227	\$ 40	\$ 12	\$ 119	\$ 402	\$ 3	\$ 1

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			T2								T1								
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																			
Titrisation classique	1	51 471	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 7 900	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 796	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 64	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$
dont la titrisation	2	51 471	607	560	26	2	7 900	44 303	461	2	796	5 207	46	22	64	400	4	2	
dont le produit sous-jacent est de détail	3	36 341	553	321	–	2	7 900	29 315	–	2	796	3 358	–	22	64	252	–	2	
dont les transactions STC	4	36 144	418	299	–	–	7 900	28 961	–	–	796	3 247	–	–	64	244	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	5	15 130	54	239	26	–	–	14 988	461	–	–	1 849	46	–	–	148	4	–	
dont les transactions STC	6	14 341	54	219	–	–	–	14 154	460	–	–	1 652	46	–	–	132	4	–	
dont la titrisation	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique	8	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	–	64	–	–	–	
dont la titrisation	9	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	64	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de détail	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	11	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	64	–	–	–	–	
dont la retitrisation	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	13	56 818	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 13 247	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 1 598	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 128	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$
			2024																
			T1																
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																			
Titrisation classique	14	50 381	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 7 900	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 797	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 64	\$ 388	\$ 3	\$ 3	\$
dont la titrisation	15	50 381	827	391	26	3	7 900	43 364	361	3	797	5 056	36	34	64	388	3	3	
dont le produit sous-jacent est de détail	16	35 658	754	147	–	3	7 900	28 659	–	3	797	3 272	–	34	64	245	–	3	
dont les transactions STC	17	35 465	613	126	–	–	7 900	28 304	–	–	797	3 165	–	–	64	237	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	18	14 723	73	244	26	–	–	14 705	361	–	–	1 784	36	–	–	143	3	–	
dont les transactions STC	19	13 848	73	214	–	–	–	13 774	361	–	–	1 565	36	–	–	125	3	–	
dont la titrisation	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titrisation synthétique	21	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	–	73	–	–	–	
dont la titrisation	22	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	–	73	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de détail	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
dont le produit sous-jacent est de gros	24	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	–	73	–	–	–	
dont la retitrisation	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	26	56 452	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 13 971	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 1 708	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 137	\$ 388	\$ 3	\$ 3	\$

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2025																			
			T1																			
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement								
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %				
Total des expositions																						
Titrisation classique		1	47 314	\$ 408	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 288	\$ 42 272	\$ 162	\$ --	\$ --	\$ 529	\$ 7 313	\$ 16	\$ --	\$ --	\$ 30	\$ 585	\$ 1	\$ --	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		2	47 314	408	--	--	--	5 288	42 272	162	--	--	529	7 313	16	--	--	30	585	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	16 267	408	--	--	--	5 288	11 387	--	--	--	529	1 220	--	--	--	30	98	--	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		4	16 267	408	--	--	--	5 288	11 387	--	--	--	529	1 220	--	--	--	2	98	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	31 047	--	--	--	--	--	30 885	162	--	--	--	6 093	16	--	--	--	487	1	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		6	669	--	--	--	--	--	707	162	--	--	--	71	16	--	--	--	6	1	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		13	47 314	\$ 408	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 288	\$ 42 272	\$ 162	\$ --	\$ --	\$ 529	\$ 7 313	\$ 16	\$ --	\$ --	\$ 30	\$ 585	\$ 1	\$ --	\$ --
			2024																			
			T4																			
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement								
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %				
Total des expositions																						
Titrisation classique		14	49 199	\$ 637	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 233	\$ 44 448	\$ 155	\$ --	\$ --	\$ 523	\$ 7 553	\$ 16	\$ --	\$ --	\$ 30	\$ 604	\$ 1	\$ --	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		15	49 199	637	--	--	--	5 233	44 448	155	--	--	523	7 553	16	--	--	30	604	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	18 485	637	--	--	--	5 233	13 889	--	--	--	523	1 516	--	--	--	30	121	--	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		17	18 485	637	--	--	--	5 233	13 889	--	--	--	523	1 516	--	--	--	5	121	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	30 714	--	--	--	--	--	30 559	155	--	--	--	6 037	16	--	--	--	483	1	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		19	779	--	--	--	--	--	624	155	--	--	--	62	16	--	--	--	5	1	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		26	49 199	\$ 637	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 233	\$ 44 448	\$ 155	\$ --	\$ --	\$ 523	\$ 7 553	\$ 16	\$ --	\$ --	\$ 30	\$ 604	\$ 1	\$ --	\$ --
			2024																			
			T3																			
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement								
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %				
Total des expositions																						
Titrisation classique		27	53 539	\$ 647	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 515	\$ 48 503	\$ 168	\$ --	\$ --	\$ 551	\$ 8 130	\$ 17	\$ --	\$ --	\$ 31	\$ 651	\$ 1	\$ --	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		28	53 539	647	--	--	--	5 515	48 503	168	--	--	551	8 130	17	--	--	31	651	1	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	20 930	647	--	--	--	5 515	15 962	--	--	--	551	1 726	--	--	--	31	138	--	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		30	20 930	647	--	--	--	5 515	15 962	--	--	--	551	1 726	--	--	--	2	138	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	32 709	--	--	--	--	--	32 541	168	--	--	--	6 404	17	--	--	--	513	1	--	--
<i>dont les transactions STC</i>		32	971	--	--	--	--	--	803	168	--	--	--	80	17	--	--	--	6	1	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		33	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique		34	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la titrisation</i>		35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		36	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>dont la retitrisation</i>		38	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total		39	53 539	\$ 647	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 5 515	\$ 48 503	\$ 168	\$ --	\$ --	\$ 551	\$ 8 130	\$ 17	\$ --	\$ --	\$ 31	\$ 651	\$ 1	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																			
			T2								T1											
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement										
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %						
Total des expositions																						
Titrisation classique	1	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	\$ --	609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	\$ --	35	\$ 669	\$ 1	\$ --	\$ --
dont la titrisation	2	56 102	649	--	--	--	--	6 088	50 495	168	--	--	609	8 366	17	--	--	35	669	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	3	22 827	649	--	--	--	--	6 088	17 388	--	--	--	609	1 869	--	--	--	35	149	--	--	--
dont les transactions STC	4	22 827	649	--	--	--	--	6 088	17 388	--	--	--	609	1 869	--	--	--	8	149	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	5	33 275	--	--	--	--	--	--	33 107	168	--	--	--	6 497	17	--	--	--	520	1	--	--
dont les transactions STC	6	1 161	--	--	--	--	--	--	993	168	--	--	--	99	17	--	--	--	8	1	--	--
dont la retitrisation	7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique	8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation	9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	13	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	\$ --	609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	\$ --	35	\$ 669	\$ 1	\$ --	\$ --
2024																						
T1																						
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement										
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %						
Total des expositions																						
Titrisation classique	14	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ --	650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ --	37	\$ 694	\$ 1	\$ --	\$ --
dont la titrisation	15	58 683	636	--	--	--	--	6 497	52 659	163	--	--	650	8 675	16	--	--	37	694	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	16	24 328	636	--	--	--	--	6 497	18 467	--	--	--	650	1 977	--	--	--	37	158	--	--	--
dont les transactions STC	17	24 296	636	--	--	--	--	6 497	18 434	--	--	--	650	1 971	--	--	--	3	158	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	18	34 355	--	--	--	--	--	--	34 192	163	--	--	--	6 698	16	--	--	--	536	1	--	--
dont les transactions STC	19	1 248	--	--	--	--	--	--	1 085	163	--	--	--	108	16	--	--	--	9	1	--	--
dont la retitrisation	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique	21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation	22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	26	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ --	650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ --	37	\$ 694	\$ 1	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan	N° de ligne	2025 T1						2024 T4																	
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée	ECD réelle ⁵	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée	ECD réelle ⁵												
Expositions de détail																									
	1	0,28	%	0,26	%	24,45	%	1,91	%	97,76	%	96,81	%	0,26	%	0,22	%	25,54	%	1,70	%	97,12	%	96,38	%
	2	0,29		0,22		s. o.		s. o.		98,93		97,93		0,27		0,22		s. o.		s. o.		99,05		98,02	
	3	2,18		2,44		90,32		83,16		97,02		93,89		2,13		2,37		90,26		83,15		98,65		93,82	
	4	2,57		2,40		50,78		43,33		99,38		96,88		2,38		2,26		51,00		43,21		99,36		96,92	
	5	1,49		0,84		47,61		24,57		65,87		59,84		1,53		0,78		45,32		21,06		63,92		44,50	
Expositions autres que de détail																									
		2024 T3						2024 T2																	
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée	ECD réelle ⁵	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée	ECD réelle ⁵												
Expositions de détail																									
	6	0,25	%	0,21	%	25,87	%	1,71	%	96,98	%	95,96	%	0,25	%	0,21	%	24,46	%	1,82	%	97,11	%	96,25	%
	7	0,27		0,21		s. o.		s. o.		99,24		98,70		0,26		0,20		s. o.		s. o.		98,91		97,96	
	8	2,12		2,25		90,24		82,73		98,99		93,77		2,15		2,13		90,29		84,07		99,14		93,54	
	9	2,28		2,10		48,74		43,05		99,44		97,15		2,28		2,02		50,66		47,26		99,47		97,02	
	10	1,48		0,71		47,32		21,04		63,44		54,64		1,45		0,62		48,39		31,86		64,08		56,56	
Expositions autres que de détail																									
		2024 T1																							
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée	ECD réelle ⁵																		
Expositions de détail																									
	11	0,23	%	0,19	%	26,07	%	2,03	%	96,74	%	95,21	%												
	12	0,25		0,20		s. o.		s. o.		98,68		97,26													
	13	2,07		2,00		90,05		83,50		98,60		92,93													
	14	2,15		1,87		50,35		44,90		99,35		96,97													
	15	1,45		0,51		58,71		52,64		63,39		66,22													
Expositions autres que de détail																									

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.

³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁵ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.

⁶ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Risque de marché selon l'approche standard (RM1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2025	2024
		T1	T4
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
Risque de taux d'intérêt global	1	251 \$	272 \$
Risque actions	2	195	147
Risque sur marchandises	3	79	78
Risque de change	4	58	33
Risque d'écart de taux – Hors titrisation	5	662	646
Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	6	26	35
Risque d'écart de taux – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	7	–	–
Risque de défaillance – Hors titrisation	8	386	343
Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	9	18	13
Risque de défaillance – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	10	–	–
Majoration pour risque résiduel	11	84	87
Total	12	1 759 \$	1 654 \$

<p>Actifs pondérés en fonction des risques (APR)</p> <p>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Pour le risque de crédit</p> <p>Approche standard (AS)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI))</p> <p>Pour le risque opérationnel</p> <p>Approche standard visant le risque opérationnel</p> <p>Pour le risque de marché</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche des modèles internes (AMI)</p> <p>Terminologie du risque de crédit</p> <p>Expositions brutes au risque de crédit</p> <p>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</p> <p>Expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</p> <p>Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles</p> <p>Autres expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions aux produits autres que de détail</p> <p>Entreprises</p> <p>Emprunteurs souverains</p> <p>Banques</p> <p>Catégories d'expositions :</p> <p>Montant utilisé</p> <p>Montant non utilisé (engagement)</p> <p>Transactions assimilables aux pensions</p> <p>Dérivés négociés hors Bourse</p> <p>Divers – hors bilan</p> <p>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :</p> <p>Probabilité de défaillance (PD)</p> <p>Exposition en cas de défaillance (ECD)</p> <p>Perte en cas de défaillance (PCD)</p> <p>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</p> <p>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</p> <p>Ratio de fonds propres CET1</p> <p>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</p> <p>Réserve de fonds propres anticyclique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement). • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5. • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaillance et la majoration pour risque résiduel. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers. • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public. • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières. • Le montant des fonds avancés à un emprunteur. • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance. • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres. • Les fonds propres CET1 représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres CET1 comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement. • Le ratio de fonds propres CET1 constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres CET1 divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques. • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours. • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.
---	---

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AMI	Approche des modèles internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	MMI	Méthode des modèles internes
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	négl.	Négligeable
AS	Approche standard	NE	Notations externes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NI	Notations internes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	PCD	Perte en cas de défaillance
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	RVC	Rajustement de la valeur du crédit
CC admissible	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
CSF	Conseil de stabilité financière	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
ECD	Exposition en cas de défaillance	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EI	Évaluations internes	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	STC	Simple, transparentes et comparables
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque